



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Messages de Nouvel An de Son Altesse le Grand-Duc et de Monsieur le Président du Gouvernement	1
Les monnaies et autres instruments de réserve dans les relations financières internationales – Allocution de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion des journées d'Études Financières de l'Institut Universitaire International de Luxembourg	3
Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, lors de l'ouverture du Salon «Banque 79»	5
The international monetary fund and the substitution account – Discours de Monsieur Ernest Mühlén, Secrétaire d'Etat aux Finances, devant le Credit Officer's Club	6
L'inauguration du nouveau haut fourneau C de l'Arbed	9
Le commissariat au contrôle des banques à Luxembourg	11
Le commerce extérieur luxembourgeois	13
La conjoncture actuelle de l'économie luxembourgeoise et prévisions pour 1980	16
La situation énergétique du Grand-Duché	18
La situation économique de l'agriculture en 1978	20
L'inauguration du Centre rural de protection maternelle et infantile en Tunisie par la Princesse Marie-Astrid	22
Nouvelles diverses	24
Mémorial	27
Chambre des Députés	31

8/79

Novembre-Décembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Bulletin de documentation

Messages de Nouvel An de S.A.R. le Grand-Duc et du Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par une allocution télévisée au début de l'émission en langue luxembourgeoise «Hei Elei - Kuck Elei» du 24 décembre 1979. Un message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a été diffusé au cours de l'émission «Hei Elei - Kuck Elei» du 31 décembre 1979. Le même jour, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'est adressé aux Luxembourgeois au début de l'émission en langue luxembourgeoise de Radio-Luxembourg. Un message de Nouvel An du Président du Gouvernement a également été diffusé au cours du Journal de Télé-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An.

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbierger,

Et gët dacks gesot, d'Geschicht géif un d'Bibel erënneren, wou 7 schlecht Joren op 7 gudder kommen.

Et géng ee baal mengen, d'Entwecklung hätt sech wirklech a leschter Zäit un dee Schema gehal. D'Economie, d'Basis vun eisem materielle Liewensstandard, steet zënter Joren virun enorme Problemen. Technesch Erfollecher, déi nach viru kurzem applaudéiert goufen, gin elo diskutéiert. D'europäesch Integratioun trëppelt op der Plaz. Trotz alle Beméihungen, d'Mënschheet um Wee vum Fortschrëtt weider ze brengen, muss ee feststellen, dass Cooperatioun, Toleranz a Fridd a villen Deeler vun der Welt, besonnesch am leschte Joer, eidel Wiirder sin.

Ëmsou méi bleiwen ech iwerzeegt, dass äisem Kontinent seng Zukunft an der Integratioun läit, an dobäi huet dat neigewieltent Europaparlament eng ganz wichteg Roll ze spillen.

Um regionale Plang as äis Partnerschaft an der Benelux méi wéi jee e Faktor, dee mer net vergiesse sollten.

Ofsaatz fir Industrie an Handel ze fannen an ze secheren, ass en anert Uleies vun nationalem Interessi

a bedengt ëmmer méi intensiv Kontakter mam Ausland op alle Gebitter.

Heiheim hun d'Walen vum leschte Juni erëm bewisen, dass ons demokratesch Institutionen och an dëser schwéierer Zäit normal funktionnéieren. Doudurch ass aist Zesummeschaffen, an den traditionellen soziale Fridd – dee fir eist Land esou liewenswichtig ass! – garantéiert.

Aus de ville Problemen, déi sech äis stellen, wëll ech een erausgreifen, an daat ass d'Suerg fir déi nächst Generatioun. D'Joer vum Kand, daat mir ënner dem Impuls vun de Vereenten Natiounen matgemaach hun, huet ons kloer gemaach, dass mir d'Liewen nët nëmmen am Bléckwénkel vun haut duerfe gesin. Well mir selwer si jo och nëmmen ee Glidd an enger laanger Ketten. Vun äis ierwen äis Nokommen hir Welt, hiren Liewenskader. Mir sollten äis dars bewusst sin, wa mir eis mat Froen ewéi Educatioun, sozial Entwécklung an Energie ofgin oder iwert Ecologie, Modernisatioun vun Equipementer an esou weider nodenken. Well soss riskéiere mir, dem Mënsch vu muer grouss, vläicht esouguer dramatesch Schwieeregkeeten ze hannerloossen.

Dat sin nëmmen e puer Iddiën, un déi ech fir d'Enn vum Joer gär erënnere géif.

Iech an all deenen, déi hei am Land wunnen a schaffen, wënschen ech, dass ménger Fra a mat menge Kanner, schéi Feierdeeg a fir 1980 e glécklecht Neit Joer.

Allocution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Dir Dammen an dir Hären,

Mir rëtschen an en neit Joer eran, vun dem mer ons viles erhoffen, vun dem iewer och schons gesot gouf, et wier méi ondurchsichtig a mat méi Geforen gelueden wéi dat wat hannerun ons läit.

Gewëss, d'Joer dat zu Enn geet, hiewt sech géint deenen Viregen of durch e gelënten Opschwung vun onser Wirtschaft. Déi Emstellungen, déi an onsem Wirtschaftskierper am Gang sin, sin duerfir e bëssche

manner schlëmm empfong gin. Et könnst é bal mengen, d'Letzebuerger hätte sech, lues a lues dru gewinnt, datt bei hinnen d'wirtschaftlech Fëllementer, an enger dynamescher Entwëcklong ëmmer nés op en Neis a Fro gestallt gin. Et könnst é bal soen, si hätten sech dermatt offond fir «gefëierlech ze liewen». Ech mengen domat, datt mer ons net ëmmer klor sin wéi wackleg a verwondbar de Stack vun onsem Wuelstand ass. En dréit nach durch aussergewéinlech Leeschtongen a Resultater vun énzelen Sektoren, déi allerdengs och fir d'international Entwëcklong ufälleg kënnen gin.

Gefëierlech liewen kann duerfir net hëschen oniwierluegt a liichtfankeg an den Dag eran wurschtelen. Dén Ausdrock kënnst é nach gëlle loossen, wann e geng bedeiten: Neiland erschléissen, mat Imaginatioun d'Zoukonft aléden, gezielt a raisonnabel Risiken fir Fortschritt a Besserung op sech huelen.

Et as wirklech keen énhétlecht Bild, dat déi jetzeg Lag erëmget. De Stohlsektor stecht nach a senger Erneuerung dran. Hien ass ons Haaptexportindustrie an ënnerleit nach zwéi bis drei Joer engem Upasungsprozess déi sech op déi allgemeng Beschäftigungslag besonnesch, méi och op d'allgemeng Wirtschaftslag a Finanzlag auswirkt.

Duerfir gëlt fir d'Joer 1980 weiderhin de Motto vun der sozialpolitescher Ofstëmmung an Zesummenarbecht, dem Dialog, dem Solidaritéitsgefëll vun Allen an enger klenger Natioun, déi an enger kalbiddege berechnender Welt hir Existenz verdédege muss.

Dest Zesummestoem kritt eng nei Dimensioun duerch déi international Problemer, déi un desem Joresenn d'Gemiddler an Opréngung halen. D'Kris am Iran, mat hirer Verkennung vun den éilsten an elementarsten Regeln vum Völkerrecht, de Misär an Ostasien, am Kambodscha, d'Haussen vun de Petrolspreisser, den Héieflug vum Goldpreis a vun den Zönsätz, en neit Eropstoussen vun der Inflation, veronsecheren an dësem Moment t'ganz Welt a kënnen zu explosiven Situatiounen féieren.

Niewt dénen dramateschen Erégnesser um Weltplang, stin ons weiderhin an d'Haus déi Suergen a Befierchtongen, déi ons besonnesch an de läschte Méint a Wochen an Otem gehalen hun. Et bleiwen am Joer, dat virun ons leit, mat onsen Nopeschregierungen delikat an zum Déi irritant Froen klorzestellen an se gerechte Léisungen zouzeféieren.

Cattenom as ént vun déne Problemer. Déi démarche déi ech selwer un héchster Stell a Frankreich gemach hun ass t'Zéchen fir de feste Wöllen t'vital Rechter an Interessen vu Letzeburg ze wahren an ze verdédegen.

D'Joer 1979 huet bei ons heihém durch d'Walen vum 10. Juni eng nei politesch Situatioun geschaf. An der Chamber wéi an der Regierung woren déi lescht sechs Méint zougleich eng Period vun Upasong, vu perséinlech a sachlech Rodage, wéi och vun engem betouten Elan an der Sich vu gudden Aarbechtmethoden. No dem Vote vum éischte Budget vun dëser Legislaturperiod sin d'Positiounen

bezun, a vun dësem Januar un soll sech de Film vun der beschlossener legislativer a politescher Aktioun ofspillen.

Dat Jorzenge, dat mam 1. Januar ufänkt, brengt, wéi ze erwaarden ass, munech eler Entwëcklungen zum Ausdroen, mécht Problemer akut, fir déi éi bis elo nach ëmmer Ausstand froen an erwarde konnt. Et gëtt wuel d'Joerzenge vun de Fällgkëten, vun den Echéancen.

Ech sin trotz alldém leschten Enns nët pessimistes. All Entwëcklung vun der mënschlecher Gesellschaft huet zwéi Gesichter. Och déi heiteg! Wann op ville Plaatzen de Materialismus grasséiert, de Respekt virum Mënsch a Mënscheliwwen am Uerges leit, dann entwëckelt sech op anere Plangen bei Eenzelen a bei Gruppen, en neit Responsabilitéitsgefëll géintiwer deer selwechter Gesellschaft: D'Suerg fir d'Natur, d'Kultur, d'Emwelt, iewer och virun allem fir d'Bekämpfung vum Honger an der Welt a fir d'Protektioun vun de Mënscherechter. An ech féliciteieren heimat all déi Mënschen mat guddem Wëllen, déi och an onsem Land sech d'Spriecher an d'Affekoten vun dénen Bestriwongen man. Si gin ons méi no bruecht durch Radio an Televisioun an leien an der Ligne vun dénen Idien, déi zënter zwéi Joerdausenden ons humanistes-chrëschtlech Zivilisatioun geformt hun.

Ech kann et nët ënnerloossen iewer och haut den Owend e Wuert ze verléieren iwer d'Verbrédung vun den Drogen déi op d'Dauer Ravagen u Kierper a Géschicht bei onsem Jonktem verursachen. Mat Repressiounen gëtt et net duer. Un allen Verantwortlechen ass et fir der jonger Generatioun, déi vill Gesontes mat bringt, besser fir d'Liewen an enger Gesellschaft ze motivéieren déi trotz hirer Schwächen dach wonnerbar Méiglechkeeten fir d'Entfaltung vun der Perséinlechkeet offréiert.

Losse mer am Wonsch fir eng gefestegt nei Generatioun, de Root vun onsem Grand-Duc beherzegen, déi bei senger Chreschtagsausprooch vun der onzerstéierbarer Ketten tëschen de Generatiounen geschwaat huet an ons opgefuerdert huet un déi Ierwschaft ze denken déi mer de Kanner a Kannskanner hannerlossen.

Dat sin e puer vielleicht ze ierscht Wieder zum Joeresenn. Si sollen Iech op dësem Owend nët bealaaschten.

Mer hun et alleguer néideg, siew et eleng a besënnelecher Stonn, siew et am frouen Familien- oder Bekanntekrees, ons en Daag oder e puer Stonnen einfach liewen ze lossen, ons letzeburgesch Gemitlechkeet ze genéissen, de Geescht auszespannen, aus dem Stress eraus ze trieden.

Dat mecht ons klor an disponibel fir dem neie Joer an d'A ze kucken.

Iech alleguer perséinlech wënschen ech eng gudd Gesondhét, Fréd am Hätz, Zefriddenhét – méi och gesond Striwen – am Beruff.

Fir t'Land erhoffen ech, datt et ons gelenkt mat der Hëllef vun Iech allen, vun alle Parteien a Sozialpartner, am éischte Joer vun den Uechzege der Eraus-

fuerderong, déi ons national Problemer a Befierch-
tongen un ons stellen, gerecht ze gin.

Message de Nouvel An de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Dans cette partie de l'Europe occidentale qu'atteignent les images et les sons de RTL, le « festolement » qui est de coutume à la césure des années, s'accompagne de sentiments mêlés. C'est d'une part un malaise prononcé qui découle des événements sur le plan mondial. Ceux-ci trahissent une mutation politique autant qu'économique, à propos de laquelle l'Europe doit se reconnaître plutôt partie passive, incapable de peser sur le cours des choses, finalement victime potentielle plutôt que maîtresse de son destin. L'illustration la plus frappante, la plus directement et la plus universellement ressentie en est sans oublier le doublement du prix de l'énergie, la hausse vertigineuse de l'or et du loyer de l'argent. Nous sommes entrés dans une ère de restructurations des relations internationales aussi bien que des systèmes économiques internes; nous ne les abordons pas avec des motivations évidentes ou exaltantes. A nos pieds collent les dures réalités du sous-emploi et du dilemme inflationniste. En même temps, nous voyons bafouées des normes du droit des gens, tandis que la violence aveugle montre son visage hideux en bien des endroits, trahissant souvent le dérèglement des rapports sociaux.

Inversement l'approche des fameuses années 80, antichambre pour l'an 2000 de l'ère chrétienne, nous remplit de curiosité et d'espoir et de nouvelles possibilités de développer le sens de l'unité et de la solidarité du genre humain.

L'évolution de la science et des technologies, les impératifs économiques et sociaux, annoncent des in-

terdépendances, des solidarités de plus en plus larges entre les nations du globe ainsi que le démantèlement des préjugés et des égoïsmes nationaux.

La relative impuissance de l'Europe n'empêche pas cependant que le monde ait les yeux fixés sur nos pays qui sont censés avoir inauguré de nouvelles formes de vie en commun des nations. Peut-on dire cependant que la Communauté Européenne, qui, avec l'élection directe du Parlement Européen et la mise en œuvre d'un système de stabilité monétaire, a réalisé d'insignes prouesses en 1979, aborde la Nouvelle Année dans des conditions heureuses? Peut-on dire d'ores et déjà que les pays en instance d'union européenne croient réellement à la fusion de leurs intérêts? Même dans leurs relations bilatérales, prennent-ils en compte les préoccupations ou la sauvegarde des droits vitaux de leurs partenaires? Le public en doute.

La véritable paix entre individus, entre groupes sociaux, entre nations, ne peut découler que de la poursuite sur tous ces plans, de la pratique du droit et de la justice, du partage et du progrès spirituel.

C'est à cela que nous sommes appelés tous dans nos rayons d'action.

Je vous souhaite la patiente joie d'entreprendre et de persévérer dans vos tâches quotidiennes, de vous armer de l'optimisme éclairé et obstiné qui vous fasse croire à la réussite de l'aventure de l'humanité et de votre destin propre. Le pire, malgré tout, n'est pas toujours sûr.

Plus humblement, je vous souhaite à tous la santé, aux vieux de voir assurée la quiétude de leurs jours, aux jeunes de trouver des emplois conformes à leur vocation, de trouver une motivation pour la réalisation de leur personnalité à l'abri des illusions fallacieuses des stupéfiants et de la violence.

Une bonne et féconde année à vous tous!

Les monnaies et autres instruments de réserve dans les relations financières internationales

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion des Journées d'Etudes Financières de l'Institut Universitaire International de Luxembourg

Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé le 8 novembre 1979 l'allocution inaugurale à l'occasion des Journées d'Etudes Financières organisées par l'Institut Universitaire International à Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution:

C'est la dixième fois que l'Institut Universitaire International de Luxembourg organise les journées d'études financières qui rassemblent chaque novembre plus de deux cents experts financiers pour discuter l'un ou l'autre grand problème des finances internationales.

La qualité des participants à ce symposium jointe à la compétence des conférenciers et le choix judicieux des thèmes ont tôt fait tenir à ces journées d'études une place de choix dans le calendrier des événements financiers et bancaires à Luxembourg.

L'acuité du thème retenu pour la discussion de cette année, à savoir les monnaies et autres instruments de réserve dans les relations financières internationales, permettra certainement, sinon un affrontement, du moins une confrontation fructueuse des différentes théories avancées actuellement sur la scène politique et financière.

Le sujet qui a été d'un intérêt essentiellement académique pendant les années de stabilité monétaire d'après-guerre, n'a cessé d'être chargé de politique depuis l'écroulement du système de Bretton Woods et gagnera encore en importance dans le proche avenir dans le contexte des transferts de revenus gigantesques liés à la «facture énergétique» dans l'économie mondiale.

Or, ce n'est que depuis le début de la présente décennie que l'on a vu une croissance exponentielle des réserves en devises. Une partie de cette croissance a certes été nécessaire pour la croissance rapide des échanges internationaux. Une autre partie de cette explosion s'explique par le déficit de la balance des paiements américaine et par la perte de valeur du dollar qui représente à peu près les quatre cinquièmes des réserves de change en devises et presque les deux tiers des réserves totales.

Malgré ces fluctuations prononcées, le dollar reste la principale monnaie de facturation dans les contrats commerciaux et les opérations d'investissements, encore que certains voient des signes qui donnent à penser qu'une évolution progressive vers d'autres devises est déjà en train de s'opérer dans ce domaine.

La question-clé qui se pose depuis des années aux réformateurs du système monétaire international est donc de savoir comment réaménager au dollar une place qui corresponde mieux à son poids réel dans l'économie mondiale et dans quelle mesure d'autres devises ou des constructions monétaires synthétiques sont en mesure de prendre la relève du dollar.

La création du DTS a été un premier pas dans cette direction; les évolutions dans les structures des réserves officielles ainsi que dans les positions des différentes monnaies sur le marché des eurodevises donnent également des indications sur une restructuration en profondeur qui est en train de s'opérer.

Mais les besoins du marché international ne cadrent pas nécessairement avec l'importance que la politique monétaire a conquise dans la direction de l'économie nationale dans l'un ou l'autre grand pays. Par ailleurs, le niveau du taux de change et la structure des échanges influencent aujourd'hui autant la politique de gestion et de composition des réserves que les considérations traditionnelles de sûreté, de liquidité et de rendement.

Dans cette optique les efforts de diversification de la structure des réserves entamées au sein du FMI sont de loin préférables aux réactions brutales et désordonnées du marché, telles que les flambées récentes du prix de l'or.

A ce sujet j'ai déclaré à la dernière Assemblée Annuelle du Fonds Monétaire International, début octobre à Belgrade:

«Je souhaite que le rôle du FMI puisse acquérir une dimension nouvelle par la création envisagée d'un compte de substitution qui offrirait une alternative réelle et stable à la diversification des réserves en devises. La conversion en DTS d'une partie non négligeable des réserves officielles, qui risquent actuellement de déstabiliser les marchés des changes, répondrait aux préoccupations que la croissance rapide des euro-marchés a pu faire naître. Il va de soi que la substitution ne saurait atteindre son objectif si elle n'est pas suffisamment attrayante pour se comparer favorablement aux possibilités de placement offertes par les marchés.

La création du compte de substitution aura pour conséquence un renforcement du rôle du DTS, qui pourrait à terme reprendre le rôle imposé au dollar qui éprouve des difficultés croissantes à le remplir, sans qu'une autre devise puisse le remplacer. L'action continue du FMI pour le progrès du système monétaire international portera ses fruits essentiellement à long terme.»

Dans le même esprit je souhaite que dans le cadre du système monétaire européen le rôle de l'écu va être étendu progressivement, de manière à ce qu'il corresponde au poids de la Communauté Economique Européenne dans le commerce international.

Il faut se rendre compte cependant que l'institutionnalisation de la politique de liquidité monétaire sur le plan mondial ou européen placera les autorités chargées de la définir et de l'exécuter devant des responsabilités particulièrement graves et difficiles. En ce sens une réflexion doit encore être portée sur les mécanismes et les limites de l'utilisation des monnaies composites telles que les DTS. Il faut éviter d'autre part que les avoirs en dollars substitués fassent une rentrée sans contrôle sur les marchés internationaux par des voies indirectes.

Par ailleurs, je suis d'avis que plutôt que la substitution d'une monnaie de réserve par une autre, c'est l'organisation de relations monétaires et financières internationales plus structurées et comportant un plus grand effort d'auto-discipline de tous les pays qui apportera la stabilité des monnaies et des échanges qui est à la base de notre prospérité collective.

Avant de vous rendre la parole, Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois de remercier les organisateurs de nous avoir convié à cette réflexion collective sur un thème qui engagera notre avenir commun.

Discours de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, lors de l'ouverture du Salon «Banque 79»

Le 9 novembre a eu lieu à Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc l'inauguration du premier Salon européen de l'installation et de l'équipement d'établissements financiers et du Congrès européen sur l'organisation des institutions financières. A cette occasion Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé un discours dont nous reproduisons le texte ci-après.

Les organisateurs du 1^{er} Salon Européen de l'Installation et de l'Equipement d'Etablissements Financiers et du Congrès Européen sur l'Organisation des Institutions Financières sont à féliciter chaleureusement de leur initiative qui non seulement confirme le rôle de Luxembourg comme un centre commercial international et un lieu de rencontre européen, mais s'inscrit également dans le cadre de notre vocation d'être l'une des capitales bancaires du monde d'aujourd'hui.

L'exposition «Banque 79» que nous allons visiter tout à l'heure documente on ne peut mieux les transformations profondes subies au cours du dernier quart de siècle par la vie des banques, des banquiers et du personnel bancaire. En tant que Ministre d'Etat chargé du Département du Trésor et des affaires bancaires, je suis évidemment fasciné et préoccupé à la fois par les progrès et les bouleversements de la technologie bancaire, mais en tant qu'ancien banquier — vous savez qu'il y a maintenant quarante ans que j'ai fait mes débuts dans une banque de la place — je reste personnellement intéressé par les aspects humains et sociaux de ces mutations irréversibles.

Au cours de ces dernières décennies l'activité bancaire s'est transformée sous une double impulsion, d'une part grâce aux nouvelles possibilités matérielles offertes par la technique moderne et d'autre part suite aux nouvelles exigences de la clientèle tant commerciale que privée.

Parmi les nouvelles possibilités techniques et les nouvelles méthodes de gestion et d'organisation qui en découlent, il faut surtout mentionner l'informatique, la bureautique, la télématique... On aurait certainement du mal à faire un inventaire complet de tous les développements engendrés par les progrès de l'électronique: l'ordinateur n'a pas seulement révolutionné le travail des comptabilités centrales et des services commerciaux spécialisés, mais également celui du personnel de guichet dans les agences, qui peut désormais disposer de façon continue d'un accès direct aux fichiers centraux grâce à des terminaux «on-line», et celui des dirigeants de banque, qui peuvent dès à présent se procurer à tout moment une foule d'informations précises et parfaitement à jour, permettant dans des conditions d'informations optimales de surveiller de près l'exécution fidèle de leurs directives ou de reconsidérer leur politi-

que commerciale. Les investissements considérables dans des équipements de plus en plus sophistiqués ont permis d'accroître le rythme du traitement des opérations de masse et par là le volume global des transactions et la vitesse moyenne nécessaire à leur exécution; ils ont en même temps produit des innovations dont l'impact ne cessera de croître au cours des années à venir: je ne voudrais citer à ce propos que la mise en place d'un clearing automatique pour les valeurs mobilières internationales par des centrales comme CEDEL, l'exécution accélérée des transferts de fonds internationaux grâce au système SWIFT, la transparence accrue des marchés secondaires et le négoce hautement facilité des euro-obligations par la mise en place de la structure EUREX, ainsi que l'installation de guichets automatiques qui permettront bientôt à la clientèle d'exécuter elle-même certaines transactions sans intervention du personnel bancaire, et donc indépendamment des heures d'ouverture des bureaux.

Tous ces instruments et quelques fois tant de gadgets y rattachés n'auraient sans doute pas réussi à s'introduire aussi massivement dans la vie quotidienne des banques s'il n'y avait pas eu en même temps un développement constant et massif de la demande du public pour les prestations de service bancaires. La croissance économique et le progrès social depuis la Seconde Guerre Mondiale ont multiplié le nombre des clients privés, leur fortune disponible et le volume des transferts opérés par leurs comptes: aujourd'hui Monsieur Tout le Monde possède son compte-salaire, son livret d'épargne ou ses crédits à tempérament, son crédit hypothécaire ou son contrat d'épargne-logement, son carnet de chèques et sa carte euro-chèque; et peut-être même sa ligne de crédit et ses titres en dépôt; pour ses vacances il veut acheter des devises ou des travellers-cheques et il paye par ordre permanent sa note d'électricité, sa prime d'assurance-vie et sa cotisation syndicale.

Parallèlement le monde des commerçants et des industriels a évolué de façon tout aussi considérable: l'intégration économique internationale s'est poursuivie, surtout sur notre continent grâce au développement des Communautés Européennes, et sur le plan concurrentiel la hausse continue des salaires a contraint les entreprises à accroître leurs investissements et à raffiner leurs méthodes de gestion, surtout dans leurs relations financières.

Les marchés des capitaux se sont développés et des firmes de plus en plus nombreuses y ont recours pour des montants de plus en plus considérables. Les transferts vers et en provenance de l'étranger se multiplient de même que les transactions en devises étrangères: aux techniques bancaires traditionnelles s'en sont jointes de nouvelles: les crédits consortiaux, les crédits roll-over, le factoring, le leasing et tant

d'autres. Qu'il s'agisse des contrats à option de change, des opérations de couverture à terme ou de l'utilisation des unités monétaires composites du type « panier », le travail des banquiers devient de plus en plus complexe; les risques de crédits ont acquis une dimension nouvelle depuis que la clientèle bancaire se trouve dispersée sur toute la planète; les risques sur position de change encourus aujourd'hui ne sont plus comparables à ceux prévalant du temps des parités fixes. Avec ces modifications des conditions commerciales, les banques ont parallèlement dû développer et sophistiquer leurs services de surveillance et de contrôle ainsi que leur sécurité interne et externe.

Toutes ces évolutions n'ont pas manqué de transformer profondément les conditions de travail dans les banques. Les nouveaux équipements informatiques sont souvent accusés de déshumaniser les lieux de travail et de détruire les contacts humains. En fait, on ne peut guère nier le caractère monotone de certains travaux d'encodage, qui consistent à longeur de journées à fixer un petit écran lumineux et à enregistrer par clavier d'interminables séries de chiffres. ce genre d'occupation montre plutôt l'homme au service de la machine que la machine au service de l'homme. Et pourtant l'ordinateur est d'autre part à même de fournir une aide considérable pour libérer les employés pour les travaux intellectuellement les plus intéressants en prenant lui-même en charge toutes les tâches de pure routine, comme les calculs complexes et les travaux de tabulation, les classements, les recherches et les consultations de fichiers volumineux, les travaux de vérification et de surveillance.

Il faut espérer que les nouvelles configurations de l'équipement, que les experts ont baptisées informatique distribuée et informatique répartie, permettront de démanteler peu à peu la centralisation informatique avec ses grands ateliers d'encodage déshumanisés.

Au cours des derniers temps, surtout depuis le début de la récession économique, on entend des voix qui prétendent que l'informatique et les techniques y rattachées sont, en tant qu'instruments de rationalisation constante, destructrices d'emplois, et qui revendiquent que les moyens disponibles pour des investissements nouveaux soient plutôt canalisés vers des secteurs créant des emplois nouveaux tout en développant les capacités productives. Récemment on a même pu lire qu'à cause de l'informatique le secteur bancaire allait devenir une seconde sidérurgie sur le plan de l'emploi. Je ne partage pas ces vues pessimistes constatant que dans le monde des bureaux les innovations technologiques plutôt que de diminuer le nombre des emplois existants en limitent seulement la croissance qui sans cela serait par trop exubérante.

Sans leurs efforts constants de rationalisation les banques n'auraient pas su, dans notre pays, concéder annuellement des hausses en traitement substantielles, qui font aujourd'hui du secteur financier un des compartiments les mieux rémunérés de notre économie. Si nécessaires que soient les innovations et les efforts de rationalisation, on aurait certainement tort de pousser ces tendances à l'extrême: même dans une perspective purement économique et de rendement, de tels excès se révéleront contreproductifs, une certaine satisfaction des employés avec leurs conditions de travail étant nécessaire pour un climat d'entreprise serein et pour une paix sociale durable, deux préalables pour une activité économique efficace.

Au Luxembourg et dans les pays voisins les banques ont, grâce à la modernisation régulière de leurs outils de travail, été à même de répondre pleinement à toutes les exigences des temps nouveaux. Aujourd'hui comme dans le passé les banques doivent rester et restent innovatrices, pour être à même de relever les défis de demain: le salon «Banque 79» les aidera dans cette entreprise.

The international monetary fund and the substitution account

Le 12 novembre, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, a prononcé le discours suivant devant le «Credit Officers' Club»:

At the recent annual meeting of the IMF in Belgrade, the disorderly behaviour of the exchange markets and especially the spectacular rise of the gold price were uppermost in the minds of all participants. In a certain way they overshadowed what was supposed to be the main topic of that meeting: the substitution account.

Yet, an important step was taken towards the implementation of such an account: the Interim Committee of the IMF (in which the 21 constituencies grouping all IMF member countries, are represented at the highest, ministerial level), agreed on the usefulness of the idea and asked the Executive directors of the IMF to design a plan and report back to the Interim Committee at its next meeting in April.

Much attention will therefore be directed towards the substitution account in the months ahead. I believe it is necessary that we get acquainted with the con-

cept, and that we make up our minds on the meaning we want to give it and on the ways and means to achieve it.

Substitution may not yet have become a household word, but it has been around for the last decade. Its inception can be traced back to the First Amendment to the Articles of the IMF which gave birth to a new, wholly international, reserve asset: the SDR. The SDR was first introduced as a supplement to existing reserve assets.

The accelerating disintegration of the dollar-centred Bretton-Woods rules and the ensuing discussions on a global deep-reaching reform of the international monetary system logically gave rise to increased interest in the role of the SDR. From ugly duckling, it was to become the principal reserve asset in the new system. One way to achieve this was to substitute SDRs in exchange of existing reserve assets.

However the idea of a once and for all, comprehensive international monetary reform soon was found to be unattainable.

In its final report, the Committee of Twenty which has been asked to draw up the blueprint of the new system, settled for a more realistic «evolutionary process of reform». Although it included a recommendation that «the Fund shall give consideration to substitution arrangements», the idea was shelved for the time being.

Further developments seemed to indicate that the SDR was destined to remain a marginal element in international liquidity. In particular, the rapid expansion in dollar holdings as reserve assets, the high elasticity of supply of international liquidity, and the cessation of the allocation of SDRs after 1972 suggested that the future of the system might not lie with the SDR.

However the basic concept of an evolutionary process of reform of the international monetary system has by no means been buried and forgotten by the IMF. It is the stated policy of the Fund's Managing Director, Mr. Jacques de Larosière, to continue steadfastly, step by step, on the path towards this reform.

The coming into force of the Second Amendment to the Articles, in April 1978, has lent new impetus to his striving and developments in the world economy and on the exchange markets give it a new purpose.

In the Second Amendment, all member states have accepted the objective of making the SDR the principal reserve asset in the international monetary system. This acceptance has been followed by the decision to resume the creation of new SDRs. From 1979 to 1981, 12 billion new SDRs will be added to the existing ones, which had not been increased since 1972.

On the face of it, such a minimal amount in comparison to the tremendous growth in international reserves, would be but a drop on a hot stone and the bold objective laid down in the articles but an inef-

fectual gesture, were it not for important shifts in circumstances and attitudes.

It has become apparent that the investment structure of official reserve holdings is undergoing fundamental changes, which tend to diminish the role of the US dollar as a reserve currency.

Gold has remained the core of national reserves and it would seem that its official demonetization has even enhanced its standing.

Currency reserves have shown strong and steady growth rates over the last years. This growth has been paralleled by an increasing tendency towards diversification away from the dollar.

This trend is due largely to the constant loss in value of the US-currency, but, as René Larre, the Managing Director of the BIS, has pointed out, it is also the symptom of a relative loss of weight of the US economy itself on a worldwide scale. Although many central banks still feel compelled to keep their reserves in the form of dollar-balances in order to preserve a certain stability of international monetary relationships, a growing number of central bankers tend to adapt the structure of their reserves to the trade and debt structure of their national economies. The US themselves may be seen as embarking on a policy of diversification, as they consolidate and increase their foreign currency holdings which they acquired in the first place through swap operations. This may help to explain why the Government has dropped its negative attitude towards the concept of substitution. Since the US-dollar is no longer willing nor able to assume its unique central role, the single reserve currency system may for all practical purposes be considered as obsolete. Were it not for the opposition of those central banks, whose currencies are put under pressure to take up the relay of the dollar, a multi-currency system would already have come into existence.

As the new Chairman of the Interim Committee, the Italian Minister of Finance, Mr. Pandolfi, stressed, both these systems are liable to be unstable in the changed international environment, with its greater diversity of economic and financial performance.

The IMF would be neglecting its responsibilities if it did not actively pursue the search for a third kind of regime, that falls between the single currency and the multi-currency system.

A distinct possibility of such a «third route» would be a system based on the SDR as the main reserve asset, in accordance with the objective spelled out in the Articles. The implementation of such an SDR-based system would also be a useful step towards the fulfillment of the most interesting concept of an IMF «fully based on the SDR». This concept, which the Fund's Economic Councillor, Mr. Polak, has described recently, in one of his publications, is a most stimulating proposal for a reform of the IMF's inner structures and may well guide future thinking in this field.

Hence the renewed interest in substitution.

Obviously the ideal substitution would be the replacing of existing dollar and other official reserve

holdings by actual, newly created SDRs. Only this operation would bring about a real change in the structure of international reserves. The IMF would then effectively play the role of an international central bank.

Politically, the time probably has not yet come for such a far-reaching change.

Technically it is rendered unpracticable by the rigid rules governing the creation of SDRs, which do not enable the IMF to issue new SDRs with the same freedom a central bank enjoys in creating its own currency.

The substitution account, as it is now suggested, does not try to achieve this ideal substitution. It will be no more than a step in that direction.

The account will accept deposits of US-dollars from members of the Fund and certain other official holders in exchange not of SDRs, but of SDR denominated claims.

This unavoidable compromise is also the major drawback of the proposed scheme and the root of most of the problems which will keep the IMF experts busy over the next months.

The account will function as an independent entity under the trusteeship of the IMF which has no legal authority to incorporate it into its own accounts and thus to take over the risks of the account.

Indeed an exchange rate risk will remain inherent in the structure of the account: the SDR-denominated claims of depositors on the liabilities side of the account are covered only by the dollar-denominated assets on the other side.

This has led some countries to ask for a full exchange rate guarantee to be given by the United States. Obviously such a demand meets with no sympathy on the American side, and in all fairness cannot be expected to be agreed upon.

After all, neither is there such a guarantee for members' reserve position in the IMF itself, since it is not the aim of these mechanisms to provide more than the relative stability of an SDR-denomination.

Nevertheless, the necessity to preserve as far as possible the capital value of the account's assets, will determine its technical features, notably with respect to the liquidity and transferability of the claims on the account, and to the interest earned and paid by the account.

It has already become apparent that the account will have to function on a purely voluntary basis. This implies that its features will have to be sufficiently attractive to compete successfully with alternative instruments offered by the markets upon which official holders presently invest as well as borrow their reserve assets.

The voluntary character of substitution has been stressed not only by the industrial countries, but even more so by developing countries, whose reserves are scarce and who are anxious to keep their freedom of decision on how to invest them.

The need to devise a voluntary system has led the Fund staff to revise its first plans which were far too much inspired by the rigid legal rules governing the

SDR Account in the IMF. The staff seems to be thinking now along more demand-responsive and market-oriented lines, and it will have to move further into that direction if it wants to achieve a satisfactory and generally acceptable proposal.

I shall not enter into a technical description of the proposed features of the substitution account. This would be premature. Nevertheless, if you allow me to, I should like to draw the outline of some possible characteristics of the account.

These characteristics can be largely derived from existing market practice.

To respond to demand, the account should not be a once and for all closed circuit mechanism, which could be construed inappropriately as a rescue operation for the dollar, but it should be open-ended both for the timing and for the amounts it stands ready to receive. The open-endedness of the account, resulting in deposits and withdrawals on more than one occasion, entails the necessity to respect equality between all depositors by maintaining the ratio between the assets and liabilities of the account, irrespective of those deposits and withdrawals. To ensure that gains and losses incurred by the account through exchange and interest rate fluctuations are borne by all depositors, deposits and withdrawals will have to be effected either at a premium or a discount to the prevailing SDR/dollar rate in order to keep the ratio of assets and liabilities in the account stable.

The instruments issued to the depositors by the account should take the form of SDR-denominated CDs, in a wide range of maturities, with easily marketable face values, and bearing interest in function of their final maturity.

The basic interest rate on demand deposits could be the full combined market rate used to define the SDR rate. It is conceivable that the growing use of the SDR as a numeraire in private financial markets, which can only be favourably influenced by the creation of the substitution account, will progressively lead to the formation of market-determined rates for the SDR, which might then in their turn be used to fix the rate on the substitution CDs.

The investment of the account's assets would be made in dollar-denominated instruments, at normal market conditions. Agreement with the US authorities will have to be reached as to the precise form of this investment. Since there is no fundamental difference for the US Treasury between the debt it will incur through the investment of substitution deposits, and other external debts, there is no apparent justification for a premium to be paid by it to the claims holders.

The investment policy of the account obviously will have to achieve the correct maturity matching in order to guarantee the liquidity of the account as well as an adequate return.

The primary subscription of the CDs should be reserved to official reserve holders. A larger opening of the circle of primary subscribers would defeat the aim of the scheme which is to respond to a demand stemming precisely from these holders. It would mo-

reover shortcircuit the role of intermediaries played by central banks, and thus risk to flood the account through a massive inflow of privately-held dollars. There is however no impediment to allow primary subscribers to sell on their CDs freely, among themselves as well as to third parties. This could create an attractive secondary market, and give international banks the opportunity to hold SDR-denominated instruments.

Many countries have stated their wish that deposits should be encashable at will. This demand clashes however with the aims of substitution. Indeed, keeping in mind the aim of putting the SDR at the centre of the international monetary system, it is not desirable that CDs could be encashed prior to maturity. Early encashment for the sole purpose of changing the composition of one's reserves in a sense opposite to the aim pursued by the account, twists substitution into an intervention mechanism, and should be prohibited.

Considerable thoughts have already been spent on the rules for liquidation of the account. As a voluntary decision of the participants, this event should be viewed only as remote hypothesis, which would entail the distribution of the assets of the account among its creditors. Since normally, interest rate movements ought to even out the impact of exchange rate fluctuations and since, equally normally, massive withdrawals on full liquidation ought to coincide with a US surplus and hence a strong dollar, the solvency of the account should not raise any particular problems.

The natural liquidation of the account can of course come about through the integral amortization of the claims in case of an American surplus.

For reasons of simplicity, the substitution of dollar only is envisaged at present. But the rationale of the system should entail its further extension to other reserve assets, including mainly all freely usable cur-

rencies, and – why not? – even gold.

Developing countries have voiced their concern that the withdrawal of dollar reserves presently held in the form of Eurodollar deposits and their deposit in the substitution account might tend to raise interest rates and tighten credit conditions in international banking markets. Indeed this shift would simultaneously reduce deposits on the Eurodollar market and increase the demand for official US paper, in which the substitution account would invest its new deposits.

The IMF has analyzed the repercussions of this operation and concluded that the domestic US market and the euro-market are so closely connected that they are no more than two slightly separate parts of a single market. Thus a substitution of euro-dollar deposits by a deposit in the substitution account and its ultimate investment in US-Government paper, would not significantly affect credit conditions in the euromarket and something close to the prevailing spreads between the US- and the euro-sides of the market would eventually be restored.

The ultimate result would be a decrease in the euromarkets of official reserve deposits, which are so worrisome to many monetary authorities.

This might provide the national monetary authorities of the substituted currencies with an improved leverage for increasing the efficiency of their national monetary policies. It might also improve the outlook for the international monitoring of liquidity creation.

This leads me to the conclusion that substitution may provide a better answer to some of the problems seen in connexion with the euromarkets, than some other proposals which have been made in the past.

The present plan for a substitution account will be no more than a compromise, no panacea nor a way to avoid discipline.

But I am confident that it will be a step in the right direction.

L'inauguration du haut fourneau «C» d'Arbed Esch-Belval

Le haut fourneau «C» de l'Arbed à Esch-Belval a été inauguré le 16 novembre 1979 en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, du Président de la Chambre des Députés, Monsieur Léon Bollendorff, du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Alex Bonn, du Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, des Ministres Emile Krieps, Jacques Santer, Jean Wolter, Fernand Boden, des Secrétaires d'Etat Ernest Mühlen et Paul Helminger ainsi que de nombreuses personnalités politiques, de l'administration publique et du monde industriel.

Dans son allocution, Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'Arbed, a mis l'accent sur les qualités

significatives de l'investissement que constitue le haut fourneau «C»:

Décidé et construit en pleine crise, il est tout d'abord un témoignage de la foi des dirigeants de cette société en ce lieu d'implantation luxembourgeois pour une sidérurgie intégrée; ayant été construit en grande partie par des hommes de notre division anti-crise, il a, bien avant sa mise à feu, rendu de grands services, contribuant à adoucir les rigueurs sociales que comporte cette crise; améliorant sensiblement le prix de revient, il apporte une grande contribution à la stabilité des postes de travail de notre société; enfin, la construction du haut fourneau «C», étant con-

temporaire de l'époque des tripartites sidérurgiques, n'aurait été possible sans l'esprit de solidarité qui a présidé à ces ententes. C'est à cet esprit que j'aimerais ici rendre hommage, en remerciant tous les partenaires. En continuant sur cette lancée, le Luxembourg peut envisager son avenir avec une solide confiance.

Monsieur Paul Metz, administrateur-directeur général de l'Arbed, a, pour sa part, précisé que le haut fourneau est l'aboutissement d'une longue tradition, où deux grandes sociétés, de métallurgistes d'une part, et de constructeurs d'autre part, ont réuni leur expérience et leurs connaissances pour produire ensemble un outil des plus performants et doté des derniers perfectionnements techniques.

Le haut fourneau «C» d'Arbed Esch-Belval appartient en effet à la sixième génération de hauts fourneaux au coke et à vent chaud installés au Grand-Duché de Luxembourg. Avec ses 11,2 mètres et sa production de 4.000 tonnes de fonte ex minerai pauvre par jour, il est 300 fois plus productif que son ancêtre lointain de la première génération, construit à Eich en 1845, dont la production ne dépassait pas 13 tonnes par jour, mais qui constituait néanmoins un des grands hauts fourneaux de l'époque.

Ce haut fourneau entre dans la catégorie des très grands hauts fourneaux et représente même, en ce qui concerne la quantité totale de liquide, fonte et laitier, produite, un nouveau record absolu.

Cependant, a poursuivi Monsieur Metz, les rendements élevés des trois dernières générations de hauts fourneaux n'ont pas été atteints uniquement en amplifiant la taille des hauts fourneaux, mais également et surtout en approfondissant les connaissances physico-chimiques qui règnent à l'intérieur de ces outils et qui ont conduit à la construction de toute une périphérie d'organes, tels que la préparation de la charge avec bandes d'agglomération, l'appareillage de contrôle et de mesure indispensable et enfin le système de chargement où la société Paul Wurth détient la position d'un leader mondial incontesté.

Grâce à une excellente collaboration entre les ingénieurs et techniciens des différents services de MecanArbed et les spécialistes de la société constructrice Paul Wurth et de PHB, le nouveau haut fourneau n'a pas seulement été muni des équipements les plus modernes, correspondant à l'état le plus avancé de la technique actuelle, mais différents perfectionnements ont pu y être intégrés qui constituent des «premières mondiales».

À la construction du haut fourneau «B» sept «premières» avaient été incorporées qui toutes ont été adoptées par tous les constructeurs et utilisateurs d'installations de haut fourneau. Cette approche de base, propre au groupe Arbed, qui vise à intégrer de nouvelles spécialités dans chaque appareil nouvellement construit, a conduit à la réalisation des cinq «premières» suivantes pour le haut fourneau «C»:

- 1) commande et contrôle de toute l'installation par dix ordinateurs de processus et visualisation sur écrans couleur;
- 2) boucheuse et foreuse de trou de coulée implan-

tées sur châssis indépendants d'un même côté de la rigole, assurant une bonne accessibilité par le côté libre;

- 3) vanne à opercule sphérique d'isolement du haut fourneau incorporée dans la partie supérieure du sac à poussière, rendant superflue toute construction de soutènement auxiliaire;
- 4) utilisation dans la cuve du haut fourneau d'un nouveau type de refroidisseur plat, genre stove horizontal, à double circuit, en fonte hématite, solution économique assurant un refroidissement efficace ainsi qu'un soutènement du réfractaire;
- 5) alimentation directe du haut fourneau en agglomérés à partir des agglomérations, supprimant les trémis de stockage intermédiaires.

Ces innovations et perfectionnements techniques constituent une référence supplémentaire pour la société Paul Wurth qui est devenue au cours de sa longue histoire un leader mondial dans le domaine de la construction de hauts fourneaux et un des grands exportateurs de notre pays.

Pour le haut fourneau «C» les plus grands soins ont été apportés à la mécanisation aussi poussée que possible, afin de réduire au minimum les efforts physiques demandés au personnel y occupé, tout en assurant à celui-ci un maximum de sécurité. Le haut fourneau a été conçu, par ailleurs, d'une manière telle que, malgré son extraordinaire puissance, il n'exerce pas d'influence néfaste sur l'environnement.

Grâce à l'intense collaboration et les connaissances étendues de tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de cet outil, celui-ci a pu être construit en moins de deux ans et sa mise en route a été d'une aisance telle qu'une productivité élevée a pu être atteinte après 15 jours de marche, tout en produisant une fonte de qualité exceptionnelle.

Du point de vue technique, nous pouvons donc être légitimement fiers de cette réalisation et il faut croire que les résultats financiers que nous en attendons ne nous décevront pas, a ajouté Monsieur Metz.

Il appartient à Monsieur Marc Schoentgen, directeur d'Arbed Esch-Belval, de définir les principales caractéristiques de la nouvelle unité de production.

L'aménagement du chantier a exigé des terrassements de 500.000 m³, plus de 100.000 m³ de béton tout laitier ont été coulés et 44 km de pieux sous forme de poutrelles Grey ont été battus. Vu son poids énorme, le haut fourneau à lui seul repose sur 255 pieux de 15 m de profondeur. La hauteur totale de sa construction, fondations comprises, est de 110 m; son volume utile est de 2.500 m³.

Le poids total des constructions métalliques et mécaniques mises en œuvre s'élève à 44.000 tonnes et pour le garnissage du haut fourneau et de ses 3 cowpers on a posé 14.000 tonnes de briques réfractaires.

Avec un enfournement d'agglomérés à base de minettes la production du nouveau haut fourneau est d'environ 4.000 tonnes de fonte par jour, avec un débit identique de laitier. Au départ d'un aggloméré à base de minerais riches, sa production dépassera les 6.000 tonnes de fonte par jour, tandis que le poids du laitier tombera à 1.800 tonnes.

Deux semaines après sa mise à feu (le 10 septembre 1979), le haut fourneau avait déjà atteint un niveau de production correspondant à 85% de sa capacité qui, pour l'enfournement donné, est de 4.500 tonnes de fonte et 3.200 tonnes de laitier par jour. Avec ces productions, notre haut fourneau dépasse en ce qui concerne son volume liquide par mètre carré, les unités les plus performantes du monde qui, elles, travaillent avec un poids de laitier de seulement 300 kg par tonne de fonte.

Le coût du nouveau complexe s'élève à 5,5 milliards de francs, dont 4 milliards pour le haut four-

neau et ses équipements annexes, 400 millions pour la valorisation des importantes quantités de laitier et 1,1 milliard pour les modifications requises et l'extension de l'infrastructure ainsi que pour la construction du gazoduc entre Esch-Belval et Differdange.

La projection d'un film réalisé par RTL/Paul Wurth sur les différentes phases de construction du haut fourneau «C» a permis aux invités de se faire une idée des efforts de conception et de coordination nécessaires à la réalisation d'un équipement impressionnant tant par son envergure que par ses performances techniques.

Le commissariat au contrôle des banques à Luxembourg

Le commissariat au contrôle des banques a notamment pour mission la surveillance des établissements bancaires et d'épargne, des fonds d'investissements ainsi que des opérations d'émission de valeurs mobilières, afin d'assurer dans ces domaines les intérêts des épargnants et le renom de la place financière.

La réglementation existante en la matière de surveillance s'est révélée suffisante en général et a été complétée par le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif aux assises financières des établissements bancaires et d'épargne ainsi que des établissements de crédit, qui dispose notamment que toute nouvelle banque doit posséder un capital social souscrit de 350 millions de francs dont 250 millions doivent être libérés; que tout établissement de crédit non bancaire doit posséder un capital souscrit et entièrement libéré de 10 millions de francs et que tous les établissements financiers doivent en outre justifier d'un crédit suffisant en fonction des activités spécifiques qu'ils entendent exercer.

La période de référence a par ailleurs vu la mise en vigueur de diverses nouvelles dispositions fiscales applicables au secteur bancaire comme l'abolition du droit de timbre, sous certaines conditions, sur les certificats de dépôt, l'abolition de la retenue à la source sur les intérêts d'obligation de sociétés luxembourgeoises, l'imputation fiscale, dans certaines limites, d'impôts retenus à la source à l'étranger, et le relèvement de la taxe d'abonnement sur les sociétés holdings.

L'année 1978 avait par ailleurs été marquée par l'abolition au 1^{er} janvier 1978 de la TVA sur certaines opérations sur l'or et par la mise en vigueur de nouvelles dispositions accroissant les possibilités de constituer en franchise d'impôt un amortissement forfaitaire pour risques généraux inhérent à l'octroi de crédits.

L'évolution du système bancaire

Douze nouvelles banques sont venues s'implanter à Luxembourg entre le 1^{er} octobre 1978 et le 30 septembre 1979, alors qu'un seul établissement a arrêté ses activités dans la même période; le chiffre global

des instituts bancaires actifs a donc été porté de 96 à 107 unités. Plusieurs autres banques ont manifesté leur intérêt pour notre place financière, ayant introduit ou se proposant d'introduire prochainement une demande en vue de l'obtention d'une autorisation de faire le commerce. Une banque à qui l'autorisation a été accordée au cours du mois de septembre va ouvrir prochainement et portera le nombre des banques actives à 108; une autre banque va obtenir son autorisation incessamment.

A l'heure actuelle des banques provenant de 22 pays, sans compter des investisseurs provenant du groupe des pays arabes, sont représentées à Luxembourg. Au cours de l'année 1979, la palette des nations a été élargie par l'installation d'une succursale de la Bank of China de Pékin et par la constitution de la Bank Handlowy International S. A., institut d'origine polonaise.

Les banques allemandes ont su consolider leur place prépondérante quant au nombre des instituts en activité. Suite à la création de la Lampebank International S. A., de la Landesbank Stuttgart International S. A., de la Westfalenbank International S. A., le nombre des banques d'origine allemande est passé à 27; il passera à 28 lors de l'ouverture de la Industriebank International S. A. Depuis la constitution de la Aktivbank International S. A., le groupe des banques d'origine scandinave se compose de 14 banques; il continue à accroître sa part dans le volume global des affaires bancaires traitées sur notre place financière. Luxembourg a par ailleurs accueilli au cours des douze derniers mois une nouvelle banque d'origine japonaise, The Taiyo Kobe Bank (Luxembourg) S. A., une banque d'origine italienne, le Banco di Santo Spirito (Luxembourg) S. A., une nouvelle banque consortiale, la Société des Banques S. G. Warburg et Leu S. A., ainsi que des succursales de la European American Banking Corporation de New York, de la Bank Hapoalim B. M. de Tel Aviv et de la Bank Hapoalim (Suisse) de Zurich.

Le volume total des sommes des bilans des banques a été de 3023 milliards de francs au 30. 8. 1979, accusant ainsi une croissance de 27,5% par rapport à août 1978, ou encore une augmentation de 20,5%

pour les 8 premiers mois de l'année en cours. La situation de capitalisation de nos banques a pu être améliorée, le total des fonds propres passant de 86,4 milliards de francs fin août 1978 à 103,5 milliards de francs fin août 1979.

Environ 82% des actifs du système bancaire luxembourgeois constituent des créances sur l'étranger. Au 31 mars 1979, notre place financière comptait dans le volume global des euro-marchés situés en Europe pour 12,5% des avoirs et pour 11,3% des engagements; ces chiffres se comparent à 7,2% resp. 6,6% fin 1973. Pour ce qui est des relations avec la clientèle non-bancaire, le Luxembourg possède une part de marché de 13,8% pour les dépôts (contre 6,9% fin 1973) et de 26,2% (16,3%) pour les crédits. Pour les obligations en euro-Deutsche Mark, Luxembourg occupe le premier rang dans le monde.

La contribution impressionnante des banques à notre économie nationale et notamment aux recettes fiscales n'a plus besoin d'être soulignée. Il est toutefois intéressant de noter que les banques et établissements de crédit n'occupaient au 30 juin 1979 pas moins de 6.912 personnes ou 4,6% de la population active, ce qui traduit une création nette de 449 emplois nouveaux en 12 mois.

L'évolution du marché des capitaux

Malgré une tendance persistante à la hausse des taux sur le marché monétaire, qui s'est répercutée avec un certain décalage sur les taux des emprunts obligataires, le rythme des émissions en francs dans le cadre du calendrier a pu être maintenu jusqu'en juillet 1979.

A cette époque, le climat d'incertitude dans le domaine monétaire provoqué par les pressions exercées sur le franc belge à l'intérieur du SME (système monétaire européen) a incité les autorités, en accord avec les banques concernées, de fermer provisoirement le marché aux nouvelles émissions. La réouverture du marché dans la seconde moitié du mois de septembre a coïncidé avec l'ajustement des parités au sein du SME facilitant ainsi le placement d'un emprunt de la CECA.

Le montant global des émissions publiques sur le marché domestique s'élève à 7.250 millions de francs pour la période du 1^{er} octobre 1978 au 30 septembre 1979 contre 6.800 millions de francs pour la même période de l'année précédente (1^{er} octobre 1977 au 30 septembre 1978). Ces chiffres tiennent compte de l'emprunt grand-ducal de 500 millions de francs placé directement auprès des investisseurs institutionnels en octobre 1978. Quatre emprunts sur quatorze étaient le fait d'émetteurs nationaux, cinq d'organisations internationales et cinq d'autres émetteurs; cette diversité des débiteurs est un élément favorable à la poursuite d'un marché secondaire actif dans les obligations libellées en francs luxembourgeois.

Les taux de rendement à l'émission ont augmenté régulièrement pendant la période sous revue — près de 1 point pour le même émetteur (de 7,9% à 8,81%) — tout en restant en deça de la hausse enregistrée sur le marché monétaire.

Cette évolution des taux a contribué à maintenir le rendement réel pour l'investisseur à un niveau supérieur à celui dans la plupart de nos pays partenaires de la CEE.

Compte tenu de la reprise de l'activité d'émission en septembre, et en supposant que le marché continuera à être liquide, le volume global des émissions publiques en francs pourrait atteindre plus de 6 milliards de francs pour l'exercice 1979.

En vertu de l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1965, le Commissaire au contrôle des banques surveille les expositions, offres et ventes publiques de valeurs mobilières dans le but d'assurer l'information objective de l'épargnant; à cet effet les prospectus d'émission lui sont soumis pour accord préalable.

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre 1978 et le 30 septembre 1979, le Commissariat a enregistré 164 opérations de ce type, parmi lesquelles 147 se référaient à des offres publiques et des cotations d'emprunts obligataires en diverses devises.

Il est intéressant de noter qu'au cours de la période du 1^{er} octobre 1977 au 30 septembre 1978, le nombre des opérations traitées s'est élevé à 157 dont 141 relatives à des offres publiques et/ou cotations d'emprunts obligataires, de sorte que l'on peut dénoter une légère augmentation de la cotation à la Bourse de Luxembourg d'euro-obligations pour la période sous revue.

La surveillance des fonds d'investissement

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 ayant pour objet le contrôle des fonds d'investissement, le Commissariat au contrôle des banques a été saisi, entre le 1^{er} octobre 1978 et le 30 septembre 1979, de 5 nouvelles demandes d'admission à la liste officielle prévue à l'article 4, alinéa 1^{er} de l'arrêté précité.

L'inscription à la liste a été accordée jusqu'à présent à 105 fonds, tandis que 5 cas sont encore en cours d'instruction. Durant la période du 1^{er} octobre 1978 au 30 septembre 1979, 6 fonds d'investissement luxembourgeois ont été inscrits sur la liste officielle, tandis que 7 fonds d'investissement inscrits sur la liste officielle sont entrés en liquidation volontaire sous la surveillance du Commissaire au contrôle des banques.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 concernant la représentation fiduciaire, le Commissaire au contrôle des banques a surveillé les opérations des représentants fiduciaires. On peut noter dans ce contexte qu'actuellement des conventions de représentation fiduciaire existent en relation avec 89 emprunts et que 6 nouveaux cas se sont présentés entre le 1^{er} octobre 1978 et le 30 septembre 1979. Pendant la même période, le Commissariat au contrôle des banques a accordé, après examen, le visa à 451 documents destinés à l'information des investisseurs (99 pendant le dernier trimestre en 1978 et 352 pendant les 9 premiers mois de l'année 1979), à savoir des prospectus d'émission d'obligations ou d'actions et de parts ainsi que des rapports financiers des fonds d'investissement.

Le commerce extérieur luxembourgeois

En dépit du redressement de nos exportations de biens, dû exclusivement aux produits sidérurgiques, la balance commerciale s'est soldée en 1978 par un déficit de 12,4 milliards contre 10,9 milliards en 1977.

Au cours de l'année 1978, nos importations de biens ont donc progressé, par rapport à 1977, à un rythme plus élevé que nos exportations à savoir de respectivement 9,2% et de 8,4%.

Ainsi les exportations qui s'élevaient en 1977 à 66.420 millions atteignent 71.967 millions en 1978, tandis que les importations passent de 77.297 millions à 84.419 millions.

L'augmentation de nos exportations doit être attribuée essentiellement à l'accroissement de la demande étrangère de produits sidérurgiques.

En effet, les exportations de produits laminés ont progressé de 6,9% en volume, alors que les prix ont connu parallèlement une augmentation d'environ 6,5% soit 13,8% en valeur.

Les autres exportations ont connu une stagnation, voire un recul, étant donné que l'expansion de leur valeur n'a été que d'environ 2%.

Cette situation s'est reflétée dans le rythme d'activité réduit des principales industries exportatrices. Le chiffre d'affaire de l'industrie du caoutchouc n'a progressé que de 1,2%, celui des industries transformatrices de métaux de 8,8%, alors que dans la transformation de matières plastiques et production de fibres artificielles et synthétiques, on a noté un recul de 3,1%.

Par rapport à l'année 1977, ce sont surtout les importations de métaux communs et d'ouvrages en ces métaux qui ont progressé de façon notable, passant de 7.216 millions à 9.645 millions pour l'année 1978, soit une augmentation de plus de 34%. Une partie importante de ces produits constitue une consommation intermédiaire de notre industrie sidérurgique. En outre nous avons noté la poursuite de l'accroissement des importations de matériel de transport (+25% en 1977, +18% en 1978) et de machines (+6% en 1977, +6% en 1978). Finalement il faut relever les répercussions de la reprise conjoncturelle dans la sidérurgie sur les importations de produits minéraux qui augmentent de 6,9% en 1978 par rapport à 1977, année au cours de laquelle ces achats à l'étranger avaient fléchi de 7,5% par rapport à 1976.

En ce qui concerne les pays de provenance, il est intéressant de noter que les importations n'ont pas subi de variations importantes selon l'origine géographique et que les pays membres de la CEE restent nos principaux fournisseurs (92,32% de nos importations totales). Il convient de signaler qu'après le changement de tendance en 1977, la République fédérale d'Allemagne redevient en 1978 notre principal fournisseur avec 36,4% suivi de la Belgique avec 34,4% et de la France avec 14,5%.

Alors que nos ventes en Asie ont plus que doublé

par rapport à 1977 grâce à la forte expansion de nos ventes de produits sidérurgiques en Extrême-Orient, nos exportations dans les pays européens, en baisse depuis 1973, continuent à fléchir. Par rapport à 1977, ce sont surtout les ventes à nos principaux clients (Allemagne 27,5%, Belgique 19%, France 16,1%) qui se sont détériorées, alors que la part du marché des autres pays de la CEE a légèrement progressé.

Au premier semestre de 1979, le climat conjoncturel du Luxembourg a encore été marqué par l'affermissement de la demande étrangère qui a continué de profiter à l'industrie sidérurgique, alors que la situation des autres industries exportatrices s'est également très sensiblement améliorée.

Les statistiques des échanges commerciaux extérieurs en 1979 ne sont actuellement disponibles que pour les quatre premiers mois. On note à la fois une très forte croissance tant des importations, gonflées par certains biens d'équipement d'importance exceptionnelle et le pétrole (+15%) que des exportations (produits sidérurgiques, ouvrages en métaux, matières plastiques et production de fibres synthétiques).

Le déficit commercial des quatre premiers mois a été de l'ordre de 3,3 milliards.

L'évolution pour la suite de l'année 1979 devrait être caractérisée par les tendances suivantes:

On doit escompter du côté des exportations une décélération progressive du dynamisme accusé au 1^{er} trimestre à la suite des effets dépressifs sur la conjoncture internationale exercés par les problèmes d'approvisionnement en produits énergétiques. Les importations par contre pourraient continuer sur leur lancée, les hausses étant alimentées par les prix énergétiques et la recrudescence des tendances inflationnistes chez nos principaux partenaires commerciaux. D'autre part, la bonne tenue de la conjoncture d'investissement au Luxembourg devrait continuer à exercer des effets haussiers sur le volume des importations.

La situation est heureusement moins défavorable vue sous l'aspect de la balance des services et surtout de la balance des paiements courants.

En effet, l'excédent sur services intervient pour atténuer de manière sensible le déficit des échanges commerciaux, en ramenant celui-ci de 12,4 à 3,4 milliards en 1978. La balance des paiements courants laisse prévoir en 1979, tout comme pour les années précédentes, un très important solde positif.

La promotion des exportations luxembourgeoises

En dépit des corrections importantes que la balance des services et surtout la balance des paiements apportent à la situation globale de notre commerce extérieur, de nombreux efforts sont entrepris pour ramener le déficit de la balance commerciale à des proportions plus réduites.

Dans ce contexte, il convient de souligner le rôle

actif joué par le département, notamment au sein du «Comité pour le Développement Economique», dans la campagne visant à attirer des investissements nouveaux dans notre pays. Outre l'impact économique interne, cette diversification de notre structure industrielle, entraînera à moyen terme une multiplication et une adaptation des produits voués à l'exportation et pourra contribuer sensiblement à réduire de déficit de la balance des biens et marchandises.

Aussi, en dehors de l'organisation de tournées promotionnelles et des efforts déployés par les ambassades et consulats à l'étranger, le Ministère a-t-il continué à assumer, comme l'année précédente, des fonctions de coordination des nombreux contacts et initiatives entrepris tant à l'étranger que dans le pays.

Au-delà de ces efforts, dont les bienfaits en ce qui concerne le commerce extérieur ne se feront sentir qu'à moyen terme, des actions de promotion ont été lancées ou poursuivies à un double niveau.

Actions ne comportant pas d'engagements financiers:

Conscients que les marchés susceptibles de se développer sont ceux des pays du Tiers Monde, le Département a poursuivi l'effort de ré-orientation de notre commerce extérieur afin d'augmenter sensiblement la part de nos exportations vers ces parties du monde.

A cet égard, il s'est employé à améliorer les flux d'informations vers les entreprises afin de sensibiliser celles-ci au moment opportun à des affaires qui pourraient les intéresser dans ces pays lointains.

De même, des corrections ont été apportées aux flux d'informations entre les entreprises elles-mêmes, notamment par le biais de la société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale (Lux-Development). Cette société qui n'est que depuis peu devenue opérationnelle, doit son existence au fait que les produits des entreprises luxembourgeoises voués à l'exportation sont essentiellement complémentaires et non concurrentiels.

Le Département qui avait fortement appuyé la création d'une telle entité, a contribué d'une façon déterminante à développer cet instrument original devant permettre une concertation plus poussée tant entre les firmes privées qu'entre celles-ci et l'autorité publique.

Afin de faciliter cette tâche de coordination, une entité spécialisée, «l'Agence pour la Coopération Economique Internationale» a été créée au sein du Ministère. Les liens entre ces nouveaux organismes ont été systématisés par deux contrats, dont l'un, en date du 24 octobre 1978, est de nature générale, alors que le second, signé le 20 juin 1979, trace les règles selon lesquelles LUX-DEVELOPMENT pourra être associée aux actions entreprises au titre de l'aide au développement bilatérale.

D'autre part, c'est grâce à une action concertée entre le Ministère et cette société qu'il a été possible de mettre sur pied une Représentation du Luxembourg en République Populaire de Chine, de même qu'un

accord de prospection concernant les pays de l'ASEAN a pu être signé avec une firme locale spécialisée.

Par ailleurs, les contacts et les discussions au sein du Comité Consultatif du Commerce Extérieur ont permis d'améliorer la coordination des efforts en matière de promotion commerciale.

Ce Comité a tenu deux réunions au cours du dernier trimestre de 1978 et s'est réuni quatre fois depuis le début de 1979.

Les discussions ont principalement porté sur les propositions budgétaires dans le domaine du commerce extérieur, sur le programme de participation aux foires et manifestations de promotion commerciale, sur la préparation de la partie économique des voyages officiels à l'étranger et sur l'organisation de l'accueil de missions de pays tiers au Grand-Duché.

D'autres problèmes ont été évoqués tels que la compensation commerciale dans les relations avec les pays de l'Europe de l'Est, la coopération entre l'Agence pour la coopération économique internationale existant au sein du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et la Société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale (Lux-Development) ainsi que le rôle que peuvent jouer dans l'intérêt du Commerce Extérieur luxembourgeois les organismes financiers internationaux et notamment ceux à caractère régional.

Enfin, les représentants du Gouvernement et du secteur privé ont eu l'occasion de s'informer et de se consulter mutuellement sur des projets concrets et sur des difficultés ayant trait aux relations économiques internationales.

Comme l'année précédente, les interventions classiques des services du Commerce Extérieur, en raison notamment de la meilleure information des exportateurs, ont continué à s'accroître. Parmi les nombreuses délégations reçues à Luxembourg, ne signalons que l'importante mission d'achat japonaise qui, forte de quelque 80 membres de tous les secteurs de l'économie, a séjourné au printemps dans notre pays.

Mais en dehors de ces actions classiques, le Département s'est récemment engagé dans une voie radicalement nouvelle. Un accord intergouvernemental avec la République du Trinidad et Tobago, qui organise notre coopération future avec ce pays des Caraïbes, a permis de remporter plusieurs projets d'envergure en faveur de l'économie luxembourgeoise. La formule retenue à cette occasion est susceptible d'être mise en place dans d'autres relations.

Actions sur le plan financier:

Les interventions de l'Office du Ducroire ont été marquées en 1978 et en 1979 par la réorientation des courants d'exportation de notre économie consistant dans le remplacement progressif des fournitures de produits isolés par des installations «clé sur porte» ou des ensembles industriels intégrés.

Le volume des affaires traitées, leur complexité technique et l'accroissement des risques encourus ont fait apparaître davantage encore que par le passé le rôle important joué par l'Office du Ducroire dans la

promotion du commerce extérieur et par là dans la diversification de nos structures économiques.

Si, provisoirement du moins, les dotations et réserves dont dispose l'Office suffisent encore pour faire face aux demandes croissantes présentées, il appert qu'un relèvement substantiel des moyens de couverture s'impose à plus ou moins brève échéance, ceci afin de sauvegarder à tout moment une marge de manœuvre adéquate.

La dernière tranche de 50 millions de francs libérable dans le cadre du plafond de 400 millions prévu par la loi du 21 avril 1978 ayant pour objet l'augmentation de la dotation de l'Office du Ducroire a été versée récemment.

Il ne faut pas perdre de vue que les disponibilités en moyens de couverture doivent être appréciées compte tenu non seulement des engagements réels, qui s'élèvent à quelque 1,3 milliard, mais aussi et surtout des engagements potentiels.

Aussi l'examen des affaires déjà en instruction ou annoncées par les sociétés exportatrices révèle que l'Office devra s'attendre à être appelé pour assurer dans un proche avenir la couverture d'un ensemble de fournitures qui pourra atteindre quelque 3 milliards de francs.

Dans le cadre de l'article budgétaire 02.3.31.00 relatif aux aides financières pour les entreprises exportatrices, qui sont accordées après avis favorable du Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (CCPEL), on prévoit à ce moment l'octroi de subventions de l'ordre de 17 millions de francs sous forme de bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation.

Le total des engagements fermes et des engagements potentiels imputables sur le même article pour l'exercice 1980 est dès-à-présent évalué à plus de 34 millions de francs.

L'article 02.3.32.00 a permis jusqu'à ce jour l'octroi pour l'année 1979 d'un montant de 2 millions de francs au titre de mesures et d'interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger.

Des études sont actuellement en cours en vue de perfectionner ces moyens d'intervention financiers existants et d'en compléter la gamme par la création d'instruments nouveaux.

Il convient enfin de signaler que la Société Nationale de Crédit et d'Investissement a accordé au cours de l'année 1978 des crédits à l'exportation dont le montant total s'élève à 210 millions de francs.

Pour les six premiers mois de l'année 1979, les crédits alloués s'élèvent déjà à 360 millions de francs.

Lors de la présentation du dernier rapport annuel, la part importante de l'aide multilatérale dans l'effort global de coopération au développement du Luxem-

bourg a été soulignée et les raisons en ont été clairement exprimées.

Pour l'exercice sous revue, force est de constater que l'aide multilatérale, si elle est restée constante en chiffres absolus, et supérieure au montant de l'aide bilatérale, a cependant perdu de l'importance en chiffres relatifs.

Alors qu'en 1977, l'aide multilatérale représentait 66% de l'aide publique totale, ce pourcentage s'établit en 1979 à 54% et tend fortement vers une position d'équilibre entre les deux volets de notre action d'aide, objectif d'ailleurs recherché.

Vue globalement, l'aide multilatérale acheminée au travers des CE représente encore la part prépondérante de ce volet de l'aide publique; l'importance relative de l'aide communautaire a cependant diminué (43.000.000 en 1978 contre 60.000.000 en 1977) en raison surtout d'un appel de fonds moins élevé dans le cadre du FED.

L'examen des chiffres révèle que le niveau constant de l'aide multilatérale en 1978 est dû à la participation du Luxembourg dans l'augmentation du capital de la BIRD et de la Société Financière Internationale.

Les transferts totaux au titre de l'aide multilatérale au développement se sont élevés en 1978 à 128.600.000,- francs.

Alors que le montant de l'aide a progressé de 20% de 1977 à 1978, le montant de l'aide bilatérale, pris à lui seul, s'est élevé en 1978 à 84.349.000 et accuse une progression de 76% par rapport au chiffre correspondant de l'année précédente.

C'est-à-dire que le Gouvernement luxembourgeois, conscient de la nécessité d'accroître l'aide bilatérale, a pris le pari de ce faire de façon très conséquente, sans que pour autant cet effort se fasse au détriment de l'aide multilatérale.

Au chapitre des subsides au profit des œuvres à caractère humanitaire et des organismes privés se consacrant à la coopération au développement, l'effort des années précédentes a été répété.

En ce qui concerne la formation professionnelle de ressortissants de PVD au Luxembourg, le fonds de roulement a été considérablement augmenté.

Quand aux grands projets de coopération, relatifs notamment à la création d'infrastructures hospitalières, trois chantiers sont à présent dans la phase finale de réalisation. Le transfert total de fonds sur ces projets s'est chiffré en 1978 à 61.000.000,- francs. Différents projets nouveaux sont à l'étude et leur mise en chantier ne devrait pas tarder.

En ce qui concerne, enfin, le statut du coopérant luxembourgeois, un projet de loi relatif à la coopération au développement est déposé à la Chambre des Députés depuis le 28 novembre dernier.

La conjoncture actuelle de l'économie luxembourgeoise et prévisions pour 1980

En 1978 la reprise de la demande étrangère avait bénéficié presque exclusivement à l'industrie sidérurgique, à la faveur du dispositif de réglementation du marché sidérurgique mis en place par le plan Davignon. Le climat dans les autres industries exportatrices était assez maussade.

Les premiers mois de 1979 ont vu la consolidation de la conjoncture sidérurgique, grâce à une relance de la consommation d'acier dans les industries transformatrices et les industries de biens d'investissement. Si les exportations de laminés n'ont augmenté que légèrement en volume au cours des 9 premiers mois de 1979 par rapport à la même période de 1978, cette industrie a bénéficié cependant d'améliorations sensibles de ses prix à l'exportation (de l'ordre de 15%). Si au cours des 4 premiers mois on avait encore relevé une bonne tenue des commandes nouvelles de produits sidérurgiques, la tendance a été en recul en mai et juin, pour s'améliorer de nouveau en juillet. On a noté un repli sensible en août. Ces variations mensuelles assez désordonnées rendent difficile l'appréciation des perspectives pour les mois à venir. La durée de marche assurée demeure cependant à un niveau normal.

Le point marquant de l'évolution au premier semestre et en été 1979 est cependant la propagation de l'amélioration conjoncturelle aux autres industries exportatrices qui, à l'exception de la branche des fibres synthétiques, ont bénéficié d'une demande vigoureuse et de prix en progrès.

Au cours des 6 premiers mois de 1979 les exportations globales se sont ainsi accrues de 18,3% en valeur par rapport à la période correspondante de 1978.

L'ampleur de la variation par rapport à 1978 provient en partie de l'allure très déprimée du profil conjoncturel des exportations au cours de l'année passée.

Pour la suite de l'année 1979 on doit escompter une décélération du dynamisme accusé au cours des premiers mois, en raison notamment du contexte international défavorable. Si l'on ne dispose pas encore de chiffres sur les exportations dépassant le premier semestre, le niveau de production dans les principales industries exportatrices accuse d'ores et déjà une tendance au ralentissement en termes de variation par rapport à 1978.

De la sorte, et si l'on tient compte encore de l'incidence du phénomène statistique mentionné précédemment, les exportations ne devraient pas s'accroître en valeur pour l'année 1979 dans son ensemble de plus de 12 à 13%, soit environ 3% en volume.

Sans atteindre des taux d'expansion aussi élevés que la demande étrangère, les divers éléments de la demande intérieure font cependant preuve d'un dynamisme certain à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la consommation privée, tout porte à croire que son expansion s'est poursuivie au cours des trois premiers trimestres de 1979. Tous les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires des services dépendant de l'évolution de cet agrégat abondent dans ce sens. Les affaires dans le commerce sont demeurées en progrès. On note en particulier une progression dynamique du chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins. La vente de biens de consommation durables, en particulier de voitures automobiles, s'est encore sensiblement accrue par rapport à 1978.

La croissance de la consommation s'explique d'un côté par l'absence de répercussions défavorables sur les rémunérations des difficultés notées sur le marché de l'emploi, une stagnation voire même une légère progression de l'emploi salarié total et de l'autre par une progression de l'ordre de 2,5% du revenu réel par tête. Il demeure que l'incertitude constituée par les perspectives peu brillantes du marché de l'emploi pourraient déterminer dès le dernier mois de 1979 une propension à l'épargne plus élevée. Néanmoins, sur la base des éléments d'information actuellement disponibles, on pense pouvoir tableer sur une progression en volume de cet agrégat de 2,2% pour l'ensemble de 1979. L'année 1980 verrait un certain ralentissement, dû à la persistance des tensions sur le marché de l'emploi et une évolution modérée de la masse salariale.

Si l'évolution de la consommation collective est marquée en 1979 par une croissance peu importante en volume, l'évolution des rémunérations des agents du secteur public (augmentation linéaire et adaptations sélectives) est à l'origine d'une évolution dynamique de l'agrégat en termes monétaires. L'accélération des hausses de prix à la consommation, et par conséquent de l'échelle mobile, agit dans le même sens. En 1980 la consommation des Administrations devrait être influencée par une certaine rigueur dans l'évolution en volume, alors que l'évolution nominale risque de subir le contre-coup d'une évolution individuelle accélérée.

La formation brute de capital fixe semble connaître depuis le début de 1979 une évolution plus dynamique qu'en 1978.

D'une part le niveau d'investissement dans la sidérurgie est encore en léger progrès par rapport à l'année écoulée; de l'autre les premières retombées de la nouvelle politique de diversification se font sentir sur le plan des petites et moyennes entreprises. Finalement, la bonne conjoncture dans le bâtiment témoigne tant d'une politique dynamique de travaux publics, que d'une reprise dans la construction de logements.

L'ensemble de la formation brute de capital fixe pourrait progresser en 1979 au rythme d'environ 5%

en volume contre 4,4% en 1978. Néanmoins cette évolution devrait se ralentir en 1980, les investissements dans la sidérurgie ayant atteint leur rythme de croisière à un niveau très élevé et l'intensification des investissements des industries nouvelles étant partiellement compensée par une croissance moindre qu'en 1979 dans la construction de logements. On devrait encore connaître une progression des investissements globaux de l'ordre de 2% en volume.

Au cours des 8 premiers mois de 1979, presque toutes les branches d'activité ont accusé un profil ascendant.

La production industrielle a progressé de 3,0% en volume grâce surtout à l'impact d'une croissance de 4,6% des industries hors sidérurgie, alors que la production de l'industrie sidérurgique a été plutôt stagnante (0,9%).

Alors que dans l'industrie sidérurgique les tendances actuelles devraient se prolonger jusqu'à la fin de l'année, les industries hors sidérurgie sont appelées à perdre de leur dynamisme, ne fût-ce qu'en raison de la cessation d'activité de Monsanto, dont le contre-coup s'est déjà traduit dans l'indice du mois d'août.

Compte tenu de ces éléments, on peut escompter que la production industrielle totale progressera d'environ 2,5% en 1979 par rapport à 1978.

D'autre part, l'indice de la construction indique pour les 8 premiers mois de 1979 une expansion de 6,6%. Cette évolution à la hausse est imputable exclusivement au bâtiment (10,3%) alors que l'activité dans le génie civil a plafonné à un niveau élevé. Les appréciations des chefs d'entreprise pour la suite de l'année sont favorables, de sorte que cette activité ne devrait pas connaître de fléchissement conjoncturel dans les prochains mois.

Dans le secteur tertiaire tous les indicateurs ont concouru pour témoigner d'une expansion régulière, tant dans le commerce que dans les transports et les services financiers.

En prenant en compte une légère croissance des activités tertiaires pour l'ensemble de l'année 1979, la croissance du produit intérieur brut en volume devrait s'élever à quelque 2,6% en 1979 et à 6,9% en valeur, contre 4,3%, respectivement 8,9% en 1978.

En 1978, le P.I.B. avait atteint à prix courants le montant d'environ 110.2 milliards de francs. Le produit national brut, c'est-à-dire le produit intérieur brut augmenté des revenus de facteurs nets en provenance de l'étranger (revenus du travail, de la propriété et de l'entreprise) s'est chiffré à l'époque à environ 140,6 milliards. Les intérêts et dividendes nets (reçus versés) du secteur bancaire ont représenté la part la plus importante de ces revenus de facteurs. On doit

partir pour l'évolution en 1979 (de même que pour 1980) d'une poursuite de l'expansion en volume des affaires traitées sur la place financière, accompagnée cependant d'un rétrécissement sensible des marges bénéficiaires, de sorte que l'expansion explosive des revenus de facteurs nets connue dans un passé récent serait quelque peu freinée. Les revenus de facteurs nets ne connaissant pas d'expansion à prix constants, la croissance du PNB en valeur serait légèrement plus lente en 1979 que celle du P.I.B.

Ainsi qu'il résulte des considérations sur la conjoncture internationale formulées ci-avant, les perspectives économiques pour 1980 n'incitent guère à l'optimisme.

En 1980 on devrait assister à un nouveau ralentissement de l'activité économique dans le monde. Il en résultera nécessairement un infléchissement à la baisse de la demande étrangère au Luxembourg. Parallèlement la demande interne semble devoir marquer une légère pause. Par conséquent on devra s'attendre en 1980 à un taux d'activité général en décélération par rapport à 1979. Le taux de croissance réel du P.I.B. pourrait connaître une croissance de l'ordre de 2% contre 2,6% en 1979.

En valeur la croissance du P.I.B. en 1980 peut être actuellement estimée à 8,2%, les prix implicites évoluant plus rapidement qu'en 1979. L'hypothèse formulée précédemment quant à l'évolution prévisible des revenus de facteurs nets en 1979 et 1980 fait entrevoir une croissance nominale un peu plus lente du P.N.B.

Au cours des 6 premiers mois de 1979, les importations de biens se sont accrues de 16,8% en valeur par rapport à la même période de 1978. Cette évolution, attribuable à l'augmentation de la consommation intermédiaire des entreprises et à la fermeté de la consommation des ménages, a été particulièrement gonflée par l'importation de biens d'équipement d'envergure exceptionnelle.

Si le niveau probable de l'activité économique et de la demande finale au second semestre font évoluer les importations en volume à un taux plus modéré, il faut cependant compter avec une incidence accrue des hausses des prix pétroliers. La progression en valeur des importations pour toute l'année 1979 devrait être de l'ordre de 15%.

En 1980 par contre, le ralentissement de l'activité économique, la croissance moindre des investissements et la progression modérée de la consommation des ménages devraient déterminer une évolution en volume relativement modérée des importations. On doit cependant escompter une évolution très défavorable sur le plan des prix.

La situation énergétique du Grand-Duché de Luxembourg

Il est universellement connu que le Luxembourg est tributaire à 99% de l'étranger pour son approvisionnement en énergie. Le Luxembourg est donc au moins aussi vulnérable que ses voisins en cette matière, car toute hausse de prix sur le marché mondial de l'énergie sera transférée indubitablement vers l'utilisateur, ce qui, bien sûr, n'est pas fait pour améliorer la situation concurrentielle de ses produits sur le marché.

Face à cette situation peu enviable, le Gouvernement — hélas — ne peut agir que dans les étroites limites naturelles lui imposées.

Pour cerner le problème, il semble indiqué de reproduire l'évolution de la consommation intérieure brute d'énergie totale du Luxembourg, ventilée selon les différentes formes d'énergie primaire; cette évolution est donnée au tableau ci-après:

Part des différentes formes d'énergie primaire dans la consommation intérieure brute

Unité: Millions de tec

	1963	1967	1970	1974	1975	1976	1977	1978
Produits charbonniers	4,07	3,41	3,90	3,94	2,86	2,70	2,38	2,51
Pétrole	0,81	1,57	1,92	2,23	1,88	2,02	1,99	2,00
Gaz naturel	—	—	0,01	0,43	0,50	0,57	0,60	0,66
Énergie électrique	0,16	0,38	0,63	1,18	1,10	1,17	1,17	1,21
TOTAL	5,04	5,36	6,46	7,78	6,34	6,46	6,14	6,38
en %								
Charbon	80,8	63,6	60,4	50,7	45,1	41,9	38,7	39,3
Pétrole	16,1	29,3	29,7	28,7	29,7	31,3	32,4	31,3
Gaz naturel	0,0	0,0	0,2	5,5	7,9	8,8	9,8	10,3
Énergie électrique	3,2	7,1	9,6	15,2	17,3	18,1	19,1	19,0
	100	100	100	100	100	100	100	100
Indice de la consommation intérieure br.	100	106	128	154	125	128	122	127

L'objectif primordial à court et à long terme étant une limitation de la consommation de produits pétroliers en raison du prix toujours croissant de cet agent énergétique, et une conversion au charbon n'étant actuellement concevable que pour certaines applications industrielles, les consommations nouvelles d'énergie doivent être orientées dans toute la mesure du possible vers le gaz naturel et vers l'électricité.

Comme les efforts déployés pour réaliser des économies d'énergie, de même que les économies d'énergie effectivement réalisées, ne suffisent pas eux seuls pour résoudre le problème de l'énergie, et comme le Gouvernement ne peut agir que dans les étroites limites naturelles lui imposées pour résoudre le problème de l'approvisionnement du pays en énergie, il va centrer ses efforts sur l'amélioration du secteur énergétique sur territoire national.

Dans ce contexte et en rapport avec le secteur des produits pétroliers, le Gouvernement — sans pour autant changer les obligations imposées aux sociétés pétrolières en vertu du règlement grand-ducal du 31. 10. 73 relatif aux obligations de stockage de produits pétroliers — créera les conditions qui permettront de porter les réserves d'essence, de carburant et de combustibles liquides à stocker sur territoire national à l'équivalent de 60 jours de consommation.

A cet effet, il procédera à la constitution d'une so-

ciété d'économie mixte qui sera chargée de la création de capacités de stockage afférentes, de la gestion des produits interposés dans ces réservoirs et du contrôle des obligations légales des sociétés assujetties au règlement grand-ducal sus-mentionné. Les dépenses des investissements fixes, d'une part, et les frais de fonctionnement y compris les frais financiers pour les volumes de produits interposés par cette société d'économie-mixte, d'autre part, seront financées moyennant une redevance spéciale à charge du consommateur.

En rapport avec le secteur du gaz naturel, les négociations avec les fournisseurs potentiels des pays voisins en vue de la fourniture de quantités supplémentaires de gaz au Luxembourg seront menées à terme.

Les négociations avec DISTRIGAZ (Belgique), principal fournisseur actuel du Luxembourg, peuvent aboutir très prochainement. Avec la finalisation de l'accord en discussion, les disponibilités de gaz naturel seront accrues — après le passage au gaz riche — de quelque 22% par rapport aux enlèvements de 1978, ce qui veut dire que — à partir de fin 1980 — l'équivalent de quelque 132 millions de m³ de gaz actuel deviendra disponible en supplément pour la consommation (= même ordre de grandeur que la consommation totale de la Distribution Publique en 1978).

Par ailleurs, les pourparlers ayant trait à une fourniture de gaz supplémentaire à partir du réseau de la SAARFERN GAS seront poursuivis, ceci sur la base de la déclaration d'intention signée au mois d'août 1979 entre SAARFERN GAS et la Société de Transport de Gaz SOTEG/Luxembourg; il est à noter, en effet, que cette déclaration d'intention concède à SOTEG une option jusqu'au 31. 12. 1980 pour quelque 50.000 m³/h de gaz riche, à comparer au débit de 80.000 m³/h de gaz disponible actuellement pour le Luxembourg.

Le prix du gaz actuellement en négociation sera bien sûr supérieur à celui de l'ancien contrat conclu il y a quelques années. Mais, malgré le fait que ce nouveau gaz coûtera quelque 30% plus cher que celui très avantageux disponible en vertu du contrat en vigueur, le prix pour ce gaz supplémentaire sera encore compétitif si la charge totale des dépenses d'infrastructure ne devra pas être incorporée complètement au prix de vente du gaz dès les premières fournitures de gaz à travers les nouvelles infrastructures à réaliser.

Il incombera donc au pouvoir public de décider très prochainement s'il entend favoriser la pénétration de gaz naturel sur le marché luxembourgeois. Cet objectif pourrait être atteint par la contribution de l'Etat à la réalisation d'une infrastructure de transport appropriée, ainsi que par l'extension des réseaux de distribution existants, d'une part, et par la création de nouveaux réseaux sous l'égide d'une société d'économie mixte à constituer avec participation de l'Etat, d'autre part.

Pour la réalisation de l'infrastructure de distribution susvisée, il devrait être fait appel au concours des administrations locales.

La contribution de l'Etat à la réalisation des infrastructures de transport et de distribution pourrait être du type «subside remboursable», le remboursement en question étant effectué sous forme d'une redevance à prélever sur les quantités nettes de gaz naturel véhiculées par les canalisations subsidiées.

Voilà des idées et une conception, mais la décision ne pourra intervenir qu'après une préparation plus étoffée des dossiers.

Quant à l'approvisionnement en électricité de la Distribution Publique, il est assuré contractuellement

par le RWE (Essen) jusqu'à fin 1985. Mais l'augmentation des ventes de CEGEDEL ayant été substantielle au cours des dernières années, et la progression des ventes d'électricité étant estimé à quelque 6% par an, il y a lieu de renforcer dans les meilleurs délais l'infrastructure de transport d'énergie électrique entre le fournisseur de l'approvisionnement des abonnés desservis directement ou indirectement par le réseau de CEGEDEL.

Comme l'approvisionnement du réseau de CEGEDEL et la réalisation de l'infrastructure afférente vers ce réseau incombent à l'Etat, le Gouvernement a prévu au budget de 1980 un premier crédit pour démarrer les études.

Parallèlement à l'infrastructure de transport, le réseau de distribution doit, lui aussi, être renforcé pour qu'il soit prêt à contribuer à la relève progressive des produits pétroliers par l'électricité lorsque les technologies nouvelles (pompe-à-chaleur, énergie solaire, etc.) auront été éprouvées et seront suffisamment commercialisées. Les conditions pour ce faire seront mises en œuvre dans le cadre approprié.

Le contrat avec UNERG qui assure l'approvisionnement en électricité de la Sidérurgie, venant à expiration le 1. 4. 1983, il y aura lieu d'explorer et d'apprécier les possibilités de réalisation d'une centrale-à-charbon à Rodange dans les meilleurs délais. A cet effet, le syndicat d'études «Kommissio'n fir e Kuelestromwierk zu Letzeburg», constitué le 6. 6. 1979 entre ARBED et MMR-A, d'une part, et le Gouvernement, d'autre part, vient d'entamer ses travaux. Ce syndicat tiendra compte de l'étude sur la faisabilité d'une centrale alimentée au charbon sarrois, étude qui sera actualisée à cette occasion.

En ce qui concerne la valorisation de sources d'énergie nouvelles, il peut être rappelé ici qu'une déclaration d'intention concernant la constitution d'un «syndicat d'étude pour l'utilisation de l'énergie dégradée en provenance d'installations sidérurgiques» a été signée en août/septembre entre 5 partenaires, à savoir: l'Etat, la Ville d'Esch-sur-Alzette, l'ARBED, la Compagnie Générale pour le gaz (Esch/Alzette) et la Banque Générale.

Ce syndicat étudiera si et moyennant quelles contraintes la réalisation d'un chauffage urbain central peut être réalisé au voisinage direct de la division d'ARBED-Belval.

La situation économique de l'agriculture en 1978

Après les années 1976 et 1977 fortement marquées par la sécheresse de 1976, l'année 1978 se présente comme une année normale. Les résultats, même si certaines attentes ont été déçues, peuvent être considérés comme satisfaisants.

La production végétale a été quantitativement bonne. La récolte des céréales, en raison du mauvais temps, n'a pas été facile. Les céréales récoltées ont accusé des taux assez élevés en humidité entraînant ainsi des charges supplémentaires importantes comme frais de séchage. D'où les prix relativement bas touchés par le producteur.

Malgré une réduction importante des surfaces plantées, le marché des pommes de terre a été encombré tout au long de la saison de commercialisation, et les prix à la production s'en sont fortement ressentis.

La valeur de la production végétale a augmenté de 34,2% par rapport à 1977. Il faut cependant noter que ce résultat est dû pour une grande partie au fait que les quantités de céréales fourragères commercialisées se sont sensiblement accrues. Cette constatation souligne la tendance croissante des exploitants agricoles, dans leur souci de rationaliser les méthodes d'alimentation du bétail, de vendre leurs céréales fourragères et d'acheter des aliments composés. A noter que la recette introduite sous la rubrique « autres produits végétaux » concerne principalement les recettes réalisées à l'exportation de semences et plants.

La production animale dépasse, en valeur, les prévisions établies il y a un an. Au cours de 1978, le cheptel bovin a augmenté de plus de 8.000 têtes.

Globalement, la production animale 1978 dépasse, en valeur, celle de 1977 de 4,5%.

La production finale de l'agriculture atteint, en 1978, la valeur de 4.567,9 millions de francs et est supérieure de 6,6% à celle de 1977.

Le coût de production, d'après les calculs définitifs, est supérieur aux prévisions. Cela tient avant tout à la révision de la dépense inscrite sous le poste « aliments de bétail ». Une enquête spéciale effectuée auprès des fabricants et commerçants d'aliments de bétail a montré que les quantités d'aliments composés achetés dans le commerce ont été nettement plus élevées que les estimations faites à ce sujet. A l'avenir, cette enquête spéciale sera effectuée chaque année. Il importe, en effet, que pour le poste le plus important dans l'ensemble des dépenses d'exploitation, les comptes économiques saisissent la réalité d'aussi près que possible.

Le coût de production de 1978 reste, néanmoins, de 6,8% inférieur à celui de 1977. Il est rappelé que ce dernier subissait encore les effets résiduels de la sécheresse 1976.

Le revenu agricole atteint 1.770 millions de francs et dépasse celui de 1977 de 12,8%.

Rapporté au nombre des exploitations agricoles

entre lesquelles il se répartit, le revenu agricole par exploitation de 1978 augmente de 17,9% par rapport à 1977.

L'indice du coût de la vie a augmenté, en 1978, de 3,1%

Le revenu salarial brut annuel moyen a augmenté, en 1978, de 5,5%.

La comparaison de ces différents pourcentages ne doit pas conduire à des conclusions abusives et erronées.

L'accroissement du revenu agricole est calculé par rapport à une année anormale, insatisfaisante pour l'agriculture car influencée encore par les séquelles de la sécheresse.

L'accroissement de l'indice du coût de la vie, et, notamment, du revenu salarial brut annuel moyen s'inscrit dans une évolution plus normale, bien que marquée par la crise économique.

Cette distinction indispensable dans l'appréciation des pourcentages d'accroissement est d'autant plus évidente, si les différents indices sont considérés dans leur évolution historique par rapport à une période de référence commune. Il apparaît alors que le revenu agricole par exploitation a subi, au cours des années, des points d'arrêt et de rechute, alors que le revenu salarial brut annuel moyen a poursuivi un mouvement continu de progression.

Revenu agricole et revenu salarial brut annuel moyen ne recouvrent, par ailleurs, pas le même contenu.

L'année 1979 peut, à son tour, être qualifiée de normale. Les conditions végétatives ont été bonnes tout au long de l'année, et les rendements des cultures s'écartent à peine de ceux obtenus en 1978. Il n'y a guère eu de dégâts aux cultures par les grands froids de l'hiver, contrairement à ce qui s'est passé dans la viticulture où les ceps, par la brusque chute de température dans la nuit du 31 décembre 1978 au 1^{er} janvier 1979 ont subi des dégâts importants.

La production végétale commercialisée dépasse en valeur celle de 1978 de 17,2%. A l'origine de cette progression il y a, d'abord, les ventes de céréales fourragères qui ont continué à augmenter. Il y a, ensuite, l'amélioration des recettes des marchés des pommes de terre qui se sont vendues à des prix nettement plus élevés que l'année passée. A noter qu'en ce qui concerne les céréales, les calculs prévisionnels ont retenu les mêmes prix de base que pour 1978, en tenant compte toutefois des moindres dépenses pour frais de séchage. Le marché des céréales se trouve, en effet, encore sous l'influence de la récolte abondante de 1978; la situation actuelle du marché ne permet pas encore de voir dans quelle mesure la hausse de 1,5% décidée par le Conseil CEE se traduira dans les prix. Le commerce des céréales se trouve, par ailleurs, dans la même position d'attente, vu qu'il n'a pas encore fixé les prix qu'il payera aux céréales de la récolte 1979.

La production animale est en léger recul par rapport à 1978 (0,7%).

La production de viande bovine est restée stationnaire, alors que les prix ont baissé. Le non-accroissement des abattages malgré un cheptel dont l'effectif a augmenté de plus de 8.000 têtes permet d'envisager qu'en 1980, les quantités de viande bovine augmenteront dans une mesure assez importante.

L'exportation de veaux vivants a continué à progresser. Le nombre de veaux exportés dépassera, en 1979, les 14.000 têtes. L'exportation de veaux est à mettre en parallèle avec l'exportation de porcelets qui, à son tour, continue à progresser et atteindra, en 1979, près de 81.000 porcelets.

Les exportations de veaux et de porcelets sont devenues un élément important de l'économie agricole luxembourgeoise et représentent une part croissante des recettes de l'agriculture. L'augmentation de ces exportations dénote, cependant, une faiblesse interne de l'agriculture luxembourgeoise. Les veaux trouvent plus facilement le chemin de l'exportation que celui des fermes voulant s'orienter ou s'étant déjà orientées vers l'engraissement du bétail. Les porcelets, quant à eux, ne peuvent aller qu'à l'exportation, ne trouvant pas de débouchés à l'intérieur. L'engraissement des porcs a, en effet, fortement diminué dans les dernières années. En 1979, il aura encore reculé, alors que les importations augmentent et couvrent plus de la moitié de la consommation de viande porcine au Luxembourg. Exprimées en nombre de têtes, les importations de viande porcine correspondent pratiquement au nombre de porcelets exportés.

Il ne peut pas s'agir de décourager les exportations de veaux et de porcelets. Ces courants d'échange sont indispensables à l'économie agricole luxembourgeoise et devraient, par conséquent, être consolidés. Toutefois, dans la recherche de solutions alternatives à la production laitière, il apparaît de plus en plus urgent de mettre en œuvre un dispositif structurel et organisationnel permettant au Luxembourg le développement de la production de viandes bovine et porcine.

La production laitière a augmenté en volume de près de 2%. Le prix au producteur payé par les laiteries a augmenté de plus de 5%, et la valeur totale de la production laitière dépassera ainsi celle de 1978 de

7,5%. Avec 2.039,2 millions de francs, la production laitière représente 50% de la valeur de la production animale et 44% de la production finale totale de l'agriculture. A noter que le prix payé par les laiteries contient une subvention de l'Etat de 0,25 F par kg de lait, à titre de compensation des frais de ramassage plus élevés pour le lait en cruches.

La production de viande porcine diminue, en valeur, de 5,4%. Il y a là l'effet combiné d'une baisse des prix de marché et d'une réduction, légère, des quantités abattues. Les prix ont été plus bas en mai et juin 1979. Depuis lors ils ont remonté, mais il reste à craindre que leur redressement définitif ne se fera que lentement, eu égard à l'accroissement de la production porcine dans les principaux pays producteurs de la CEE.

Globalement, la production finale totale de l'agriculture n'augmente que de 0,9% par rapport à 1978.

Le coût de production se situe, en 1979, à un niveau légèrement supérieur à celui de 1978, la progression n'étant que de 1,3%.

Le revenu agricole de 1979 s'établit pratiquement au même niveau qu'en 1978. L'augmentation n'est, en effet, que de 0,3%.

Rapporté au nombre des exploitations entre lesquelles il se répartit, le revenu agricole par exploitation a augmenté de 5,4%. Cette augmentation est légèrement plus élevée que l'augmentation du revenu salarial brut annuel moyen (estimée à 4%) et l'augmentation de l'indice du coût de la vie (estimée également à 4%).

L'agriculture a pu ainsi maintenir son pouvoir d'achat. Par contre, l'évolution des revenus aura été insuffisante pour combler le retard des revenus agricoles sur les revenus non agricoles.

Il est de l'intention du Ministre de l'Agriculture de compléter, à l'avenir, les comptes globaux de l'agriculture par une analyse sectorielle, concentrée sur les différentes orientations des exploitations agricoles luxembourgeoises, à l'instar de la méthode suivie, depuis de nombreuses années déjà, dans nos pays voisins. Le préalable de cette analyse basée sur les résultats comptables des exploitations agricoles est cependant que le nombre des comptabilités agricoles disponibles couvre un échantillon suffisamment représentatif de l'ensemble des orientations économiques des exploitations agricoles luxembourgeoises.

L'inauguration du Centre rural de protection maternelle et infantile en Tunisie par la Princesse Marie-Astrid

Le 21 décembre 1979, Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid, accompagnée de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, a procédé en présence du Docteur Hanablia, Ministre de la Santé Publique de Tunisie, à l'inauguration du centre rural de protection maternelle et infantile de Souassi. Ce Centre a été offert à la Tunisie par le Grand-Duché dans le cadre de son programme de coopération au développement. A l'occasion de l'inauguration Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé, a prononcé le discours suivant:

La mission que j'ai l'honneur d'accomplir aujourd'hui en ma qualité de représentant du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg est une mission particulièrement agréable et ceci à plusieurs points de vue.

— D'abord ce voyage se fait dans un pays qui, depuis bon nombre d'années déjà, représente une destination touristique de prédilection pour mes compatriotes.

Il est certes inutile d'en demander la raison profonde. L'accueil chaleureux qui nous a été réservé et la sollicitude empreinte d'amitié qui nous entoure pendant ce bref séjour sont le témoignage d'une hospitalité traditionnelle et spontanée que mes compatriotes ont toujours su apprécier tout autant que moi, j'en suis certain.

— Ensuite l'œuvre accomplie ici, à Souassi, ainsi que dans les six autres centres de protection maternelle et infantile, et ceci au titre de la politique de coopération du Grand-Duché de Luxembourg, me remplit d'une légitime fierté.

Les centres ruraux de protection maternelle et infantile ont été conçus par une équipe d'ingénieurs et d'architectes luxembourgeois, la construction a été réalisée en grande partie avec du matériel préfabriqué d'origine luxembourgeoise sous l'assistance compétente et efficace de la main d'œuvre locale.

Je ne vous cacherai pas que j'en éprouve beaucoup de satisfaction.

Je suis persuadé, par ailleurs, que l'expérience acquise ici par les industriels, les ingénieurs et les techniciens luxembourgeois a été riche en enseignements et ne manquera pas d'être mise à profit à l'occasion d'autres entreprises du même genre.

— Enfin et surtout, la certitude que ces centres constitueront un maillon important dans l'encadrement sanitaire de la population rurale me donne la conviction que la politique de coopération du Luxembourg a choisi la bonne voie.

On déplore en effet et avec raison que la population rurale est trop éloignée des médecins, des hôpitaux, des écoles, des marchés d'approvisionnement. Pour pallier cet inconvénient primordial il faut tâcher de rapprocher l'infrastructure, dans notre cas sani-

taire le plus possible de ceux qui en ont le plus grand besoin.

Eh bien, ce but, qui est un but essentiel de toute politique de coopération, me semble avoir été parfaitement atteint ici.

Les centres tunisiens de protection maternelle et infantile sont bien des centres ruraux, installés au sein de la population.

En tant que Ministre de la Santé, leur vocation qui consiste à prodiguer aide et conseil aux femmes enceintes, aux jeunes mamans, me touche profondément.

L'assistance offerte par ces centres constituera un élément essentiel de la santé et du bonheur familial.

Il est évident qu'une population en bonne santé est, de son côté, par le fruit de son travail et par les ressources morales et sociales, un facteur de développement éminemment important.

C'est ainsi qu'à plus long terme on peut espérer de l'activité de ces centres ruraux une incidence effective, et sur la santé de la population, et sur le développement du pays.

C'est ainsi que l'on peut espérer atteindre un autre but essentiel de la politique de coopération: aider les gens à s'aider eux-mêmes. Il sera certainement possible de conduire la population à une attitude plus avertie à l'égard de tous les autres problèmes de la santé grâce à l'exemple vécu et à l'aide prodiguée dans ces centres que nous avons inaugurés aujourd'hui.

Je ne saurais trop insister sur l'importance capitale que j'attache à cet aspect du problème.

L'action efficace d'un personnel qualifié, la répétition patiente et inlassable des principes fondamentaux de l'hygiène et de la prévention produiront peu à peu leurs effets. Et l'exemple donné par les parents aura une influence bénéfique sur le comportement des enfants et l'effet primaire fera boule de neige.

J'ai parlé, il y a quelques instants, de deux buts primordiaux, que toute politique de coopération doit chercher à atteindre.

Pour vous donner un aperçu plus complet sur les idées qui sont à la base de la politique de coopération bilatérale du Grand-Duché de Luxembourg, je voudrais en commenter ici brièvement les trois volets principaux.

Ce sont:

- l'aide alimentaire et les actions de secours d'urgence
- les stages de perfectionnement et
- les investissements d'infrastructure.

L'aide alimentaire constitue sans aucun doute un élément de première importance de notre politique d'aide. Ensemble avec les actions de secours, elle permet de satisfaire rapidement les besoins les plus immédiats.

Mais au-delà de cet effort d'assistance à court terme, la politique d'aide doit compter des éléments prospectifs qui tiennent compte des besoins de développement futur à moyen et à long terme.

C'est dans cette optique que le Gouvernement luxembourgeois conçoit, d'une part, les stages de perfectionnement qui se déroulent au Grand-Duché de Luxembourg et qui permettent à des ressortissants de certains pays en développement, qu'ils proviennent du secteur industriel, hospitalier ou administratif, de perfectionner leurs aptitudes professionnelles.

D'autre part, dans le domaine de l'infrastructure, le gouvernement luxembourgeois met l'accent sur la construction d'hôpitaux, de dispensaires, de centres ruraux de santé, bref, sur des investissements à caractère sanitaire, donc éminemment humain.

Des projets de ce genre sont en voie de réalisation au Rwanda et au Togo, alors que celui en République Tunisienne est à présent achevé.

Il convient d'ailleurs de souligner d'une façon générale que le Gouvernement luxembourgeois n'a qu'à se féliciter des relations de franche collaboration qu'il a pu établir avec les autorités des pays bénéficiaires.

En particulier ici, en République Tunisienne, c'est dans un climat de compréhension mutuelle que nos relations se sont développées, depuis les premiers entretiens exploratoires jusqu'à la phase finale de l'opération.

L'idée de nous engager dans une entreprise d'une telle envergure en République Tunisienne remonte à la visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte au mois de mars 1975.

Il faut dire qu'au début il était question d'un centre unique de Planification Familiale à Kassérine. Mais devant l'ampleur du problème démographique, il nous paraissait indiqué, d'accord avec vos spécialistes, d'implanter des centres de moindre envergure dans plusieurs régions du pays, afin de toucher une population aussi nombreuse que possible. En outre, dans le but d'élargir la vocation des centres, la notion de planification familiale a été abandonnée pour être remplacée par le concept de la protection maternelle et infantile, objectif qui couvre avant tout les soins aux nouveaux-nés — facteur important pour faire baisser le taux de mortalité infantile — ainsi qu'aux femmes enceintes et aux jeunes mamans.

Le choix judicieux de l'implantation des centres nous a conduit à retenir Quardanine, Zéramdine, Menzel Jemil, Souassi, Fernana, Nadhour et Douz.

L'ensemble ainsi réalisé touchera une partie de la population tunisienne. Les sept centres offriront des consultations de pédiatrie et de gynécologie ainsi que les services de sage-femme et d'autres services paramédicaux.

S'adressant ensuite à S.A.R. la Princesse Marie-Astrid qui venait d'inaugurer le Centre de Souassi, le Ministre Emile Krieps dit ceci:

Nous savons tous, Princesse, combien tous les problèmes de l'homme qui souffre, des déshérités de la société et surtout des enfants malheureux vous vont au cœur. Vous emboîtez le pas à votre maman, notre Grande-Duchesse bien-aimée et votre arrière-grand-mère, l'auguste Reine Elisabeth qui, pendant le premier conflit mondial, porta secours aux soldats blessés avec un courage et un dévouement admirable. Infirmière diplômée de l'Etat, vous avez continué vos études à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, toujours dans le but d'aider les malades et surtout les enfants dans les pays en développement. Inutile de vous dire combien nous sommes heureux de Votre présence ici qui donne à cette cérémonie un éclat particulier et beaucoup de chaleur humaine. Ces établissements de médecine préventive que nous avons inauguré aujourd'hui vont bien dans le sens de vos préoccupations puisqu'ils sont destinés à protéger les enfants à naître et pendant la première période de la vie qui est si importante pour leur santé et leur développement harmonieux.

Cette cérémonie est le point culminant d'une entreprise qui, depuis la préparation des chantiers au mois de juillet 1978, n'aura pas pris un an et demi pour s'accomplir.

Je tiens à remercier tous ceux dont le travail a permis la réalisation rapide et soignée de cette œuvre.

Et je formule des vœux pour que les centres ruraux de protection maternelle et infantile puissent apporter leur contribution propre à la santé et au bonheur des familles ainsi qu'au développement du pays et aident à resserrer les liens d'amitié et d'estime entre les peuples de la République Tunisienne et du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce fut M. Hanablia, Ministre de la Santé Publique de la Tunisie, qui donna la réplique à son homologue luxembourgeois.

La Princesse Marie-Astrid s'adressa ensuite en termes très chaleureux à la population tunisienne qui s'était donné en grand nombre rendez-vous à l'inauguration solennelle du Centre de Souassi.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Les 9 et 10 novembre 1979 une délégation des Chambres de Commerce grecques a séjourné à Luxembourg. La délégation a eu une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce extérieur.

Le 12 novembre, Monsieur Kerstiens, Président du Comité de Liaison des ONG (organisations non-gouvernementales) des Communautés Européennes, s'est rendu à Luxembourg où il a pris contact avec les organisations non-gouvernementales luxembourgeoises s'occupant de l'aide au Tiers-Monde.

Le 22 novembre le Général d'Armée Dr. Ferdinand von Senger und Etterlin a fait une visite officielle à Luxembourg à l'occasion de son entrée en fonction comme Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe. Le programme de cette visite comprenait notamment une audience auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, en présence de Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, représentant Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, un entretien avec l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et avec le Commandant de l'Armée luxembourgeoise.

Le 23 novembre, Monsieur B. E. Talboys, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de Nouvelle-Zélande a effectué une visite à Luxembourg. Il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture. Les entretiens ont porté notamment sur les relations entre la Nouvelle-Zélande et les Communautés Européennes.

Le 23 novembre, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Economie, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Werner Klumpp, Vice-Président du Gouvernement de la Sarre. Les entretiens ont porté sur des problèmes économiques et notamment sur le projet de centrale nucléaire française à Cattenom.

Le 26 novembre, Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen, a fait une visite à Luxembourg. Dans la matinée Madame Veil a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Un déjeuner fut offert en l'honneur de Madame Veil par le Ministre des Affai-

res Etrangères au château de Senningen. Dans l'après-midi Madame Veil fut reçue en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Le programme prévoyait ensuite une entrevue avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés et une rencontre avec le Président, les Vice-Présidents de la Chambre, les présidents des groupes politiques et les membres luxembourgeois du Parlement Européen. En fin d'après-midi Madame Veil a rencontré la presse au Kirchberg.

Du 30 novembre au 1^{er} décembre, Monsieur Song Tse Kuang, Ministre adjoint des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine a effectué une visite à Luxembourg. Le programme de son séjour à Luxembourg comprenait une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, une réunion de travail présidée par Monsieur Charles Reichling, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères ainsi qu'une visite de l'usine Arbed-Belval.

Le comte Otto Lambsdorff, Ministre de l'Economie de la République Fédérale d'Allemagne a fait une visite à Luxembourg le 3 décembre 1979. Au cours de cette visite il a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc et il a eu des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes. Le programme de la visite comprenait également une séance de travail, une entrevue avec Monsieur Emmanuel Tesch, Président de l'Arbed et une rencontre avec la presse. Les entretiens de Monsieur Lambsdorff à Luxembourg ont porté notamment sur les rapports entre la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg, la place financière de Luxembourg, la restructuration de l'industrie sidérurgique, la centrale nucléaire de Cattenom et les émissions par satellite de RTL.

Visites à l'étranger

Le 20 novembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères ont participé à Bruxelles à une réunion de travail des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères du Benelux. Les entretiens ont porté principalement sur la position des pays du Benelux lors du Conseil européen qui se tiendra à Dublin les 29 et 30 novembre 1979.

Le 21 novembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Af-

fares Etrangères se sont rendus à La Haye où ils ont eu des entretiens avec Monsieur Andreas Van Agt, Premier Ministre, et Monsieur Christophe Van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Le 28 novembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères ont fait une visite officielle à Bruxelles. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec Monsieur Wilfried Martens, Premier Ministre et Monsieur Henri Simonet, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, l'importance des liens qui se sont établis entre les deux pays a été soulignée. Les ministres ont estimé de commun accord qu'il convient de les maintenir et de les développer. Il a dès lors été convenu que le traité d'union économique entre les deux pays venant à expiration le 6 mars 1982, serait reconduit pour une nouvelle période de dix ans et qu'il n'y avait pas lieu de dénoncer la convention. Cependant il a été décidé que la commission administrative belgo-luxembourgeoise examinera au cours des prochains mois si des aménagements sont nécessaires et mettra au point, le cas échéant, un protocole à cette fin. Ce protocole serait alors soumis à l'approbation parlementaire dans les deux pays afin que les instruments de ratification puissent être échangés le 6 mars 1982.

Le 19 décembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'est rendu à Paris où il a eu des entretiens avec Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française. Les entretiens ont porté notamment sur le projet du gouvernement français de construire à Cattenom quatre réacteurs nucléaires de 1300 MgW chacun ainsi que la question du siège des institutions européennes. En ce qui concerne la centrale nucléaire de Cattenom, Monsieur Werner a remis un mémorandum au chef d'Etat français.

Relations internationales

Les 29 et 30 novembre, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ont participé à Dublin aux travaux du Conseil Européen.

Le 5 décembre, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé un discours à la tribune de l'Assemblée parlementaire de l'UEO à Paris.

Du 10 au 14 décembre ont eu lieu à Bruxelles différentes réunions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et notamment une réunion spéciale des ministres des affaires étrangères et des ministres de la défense, la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord et la réunion des ministres des pays de l'Eurogroupe. Le Luxembourg était repré-

senté à ces réunions respectivement par Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique et Monsieur Pierre Würth, représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN.

Le 10 décembre le Ministère des Affaires étrangères a publié le communiqué suivant:

Dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent si heureusement entre la République Arabe du Yémen et le Grand-Duché de Luxembourg, les deux Gouvernements se sont mis d'accord pour établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. En vertu du traité sur la représentation diplomatique conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté en République Arabe du Yémen par l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Au cours du Conseil de Gouvernement du 21 décembre 1979, le Gouvernement luxembourgeois a exprimé sa satisfaction devant les accords de Londres qui permettront de régler, en accord avec toutes les parties concernées, la situation en Rhodésie. Il a estimé que le rétablissement de la légalité dans ce pays rend désormais sans objet les mesures d'embargo édictées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il a décidé en conséquence de ne plus appliquer au Luxembourg les sanctions économiques en vigueur contre la Rhodésie.

Economie, Finances, Prix

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1^{er} décembre 1979 la cote d'échéance de 306,41 points. Les salaires et traitements devaient donc être adaptés avec effet au 1^{er} décembre à la cote d'application de 311,00 points.

Le 19 décembre 1979 la Chambre des Députés a adopté le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980. D'après la loi du 22 décembre 1979 concernant le budget de l'Etat pour 1980, celui-ci est arrêté comme suit:

recettes ordinaires	44.726.363.000
recettes extraordinaires	518.131.000
total des recettes	45.244.494.000
dépenses ordinaires	38.844.312.000
dépenses extraordinaires	6.519.540.000
total des dépenses	45.363.852.000

Au 31. 12. 79 la somme de bilan des établissements d'épargne et bancaires du Grand-Duché de Luxembourg s'est élevé à 3.253 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 29,7% par rapport au 31. 12. 78. Le nombre des établissements bancaires et d'épargne pris en considération s'éleva à 107.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 85,57 milliards de francs au 31. 12. 79. La diminution par rapport au 31. 12. 78 est de 0,96%.

Au cours de l'année 1979, le nombre des emplois dans les banques et établissements de crédit a connu une augmentation nette de 374 unités. Au 31. 12. 79 les banques et établissements de crédit ont employé 7.081 personnes, dont 4.887 ressortissants luxembourgeois et 2.194 étrangers. Les effectifs masculins se sont élevés à 3.932 et les effectifs féminins à 3.149. On dénombrait 724 dirigeants, 6.169 employés et 188 ouvriers.

Divers

Au cours d'une tournée promotionnelle aux Etats-Unis qu'il a effectuée au début novembre, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a visité les villes d'Emporia (Kansas) et de Tulsa (Oklahoma). Les discussions qu'il a eues avec les dirigeants de «Sauder Industries» (matériaux thermo-isolants) et une autre firme (équipement mécaniques) ont été concluantes. L'installation de ces deux firmes au Luxembourg représente un investissement de l'ordre de 150 millions de francs et comporte la création de quelque 350 nouveaux emplois.

Le 8 novembre, Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a remis en sa qualité de président d'honneur du Mérite Européen la médaille d'or du Mérite Européen à Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

Le 16 novembre a eu lieu à Luxembourg une réunion du Comité consultatif CECA. Au cours de cette réunion le comité a porté à sa présidence Monsieur Rudolf Judith (Allemagne).

Le 23 novembre, 59 jeunes gens, luxembourgeois et étrangers, fréquentant la dernière année scolaire obligatoire ont participé à une séance publique de la Chambre des Députés et ont posé aux députés de nombreuses questions ayant trait aux domaines les plus divers qui intéressent les jeunes. Cette réunion a eu lieu à l'initiative du Ministère de la Famille dans le cadre de l'année internationale de l'Enfant. Dans la matinée du 23 novembre les 59 jeunes gens ont été reçus au Palais de Luxembourg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Le 29 novembre, la Reine-Mère Elisabeth d'Angleterre, Chancelier de l'Université de Londres, a conféré le titre honorifique de Doctor of Laws à Monsieur Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. La cérémonie s'est déroulée à l'université de Londres à l'issue d'un dîner à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'université.

Les 6 et 7 décembre a eu lieu à Luxembourg le congrès annuel de l'Association des journalistes européens. Au cours de la cérémonie d'ouverture des discours furent prononcés par Monsieur J. P. Gouzy, président de l'Association des journalistes européens, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Madame Colette Flesch, membre du Parlement Européen qui a parlé au nom du 1^{er} Vice-Président du Parlement Européen, Monsieur Vandewiele, et Monsieur Raymond Vouel, membre luxembourgeois de la Commission des Communautés Européennes.

Le 27 décembre, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, sollicité par différentes organisations, a accepté la présidence d'un mouvement national contre l'implantation d'une centrale nucléaire française à Cattenom.

Le 3 décembre a eu lieu à Bonn une réunion germano-franco-luxembourgeoise pour discuter de l'évolution des projets français pour une centrale nucléaire à Cattenom. A l'issue d'une nouvelle réunion qui s'est tenue le 18 décembre, le communiqué suivant a été publié:

« Une nouvelle réunion pour évoquer les questions relatives à la centrale électro-nucléaire française de Cattenom (Moselle) s'est tenue le 18 décembre à Bonn, à l'invitation de la délégation allemande. Des représentants des gouvernements français et luxembourgeois, ainsi que des représentants des Länder de Rhénanie-Palatinat et de Sarre ont participé à ces entretiens.

La délégation française a expliqué la signification de la décision du gouvernement français d'engager les procédures nécessaires à la construction des 3^e et 4^e tranches, de 1300 MgW chacune, prévues sur le site de Cattenom.

Les délégations allemande et luxembourgeoise ont fait part des inquiétudes exprimées au sein de leurs opinions publiques à l'égard de l'ampleur du projet compte tenu en particulier de la densité de la population et de la concentration industrielle dans les régions avoisinantes. Elles ont évoqué les questions de sûreté des installations de protection et de responsabilité civile en cas d'accident et des conséquences éventuelles sur le débit et la température de la Moselle et sur les conditions climatiques.

La délégation du Luxembourg a évoqué sous tous leurs aspects les problèmes relatifs à la construction de la centrale nucléaire à Cattenom à proximité immédiate de la frontière luxembourgeoise.

Les délégations allemande et luxembourgeoise ont fait part de leur souhait de voir reconsidérer la décision relative aux troisième et quatrième tranches, afin qu'une décision définitive ne soit prise qu'après éclaircissement de toutes les questions pendantes.

La délégation française a fait valoir que la décision prise impliquait que, dans le cadre des procédures légales, toutes les études nécessaires soient effectuées de sorte que toutes les questions pendantes aient reçu une réponse.

Il a été convenu de traiter les questions que poserait le fonctionnement de la centrale nucléaire de Cattenom et qui concerneraient le territoire du Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne au sein des instances compétentes.

La délégation française a confirmé que les autorités françaises fourniraient aux populations des ré-

gions frontalières des informations détaillées, examineraient leurs préoccupations et y apporteraient une réponse.

Les trois délégations ont souligné l'utilité et l'importance de l'échange de vues auquel elles ont procédé dans un esprit de bonne coopération entre pays voisins, et qu'elles ont convenu de poursuivre. »

Mémorial

Mois de novembre

Ministère d'Etat

Une loi du 28 novembre 1979 porte fixation de l'indemnité des membres de la Chambre des Députés et des représentants luxembourgeois au Parlement Européen (page 1768).

Ministère des Affaires Etrangères

Un arrêté grand-ducal du 22 octobre 1979 porte publication des annexes 2c, 3c et 4c du tarif des péages remplaçant les anciennes annexes 2c, 3c et 4c publiées à la suite de l'arrêté grand-ducal du 13 juin 1979 portant publication du tarif des péages sur la Moselle (page 1746).

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

Un règlement ministériel du 22 octobre 1979 fixe le taux d'intérêt normal en exécution des articles 13 et 36 de la loi du 30 novembre 1978 promouvant la modernisation de l'agriculture (page 1738).

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 22 février 1974 fixant les titres, les insignes et uniformes que porteront les sous-officiers de l'Armée détachés à l'administration des Eaux et Forêts (page 1738).

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1979 concerne le repeuplement obligatoire des lots de pêche dans les eaux intérieures (page 1742).

Un règlement ministériel du 23 novembre 1979 porte approbation de l'indemnité allouée par l'assurance des animaux de boucherie contre les risques de transport des porcs de boucherie (page 1764).

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 12 octobre 1979 concerne les critères de promotion applicables aux apprentis cuisiniers et apprentis garçons de restaurant/serveuses (page 1762).

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 14 septembre 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 1^{er} août 1979 remplaçant l'annexe 5 de l'arrêté royal du 29 décembre 1975 réglant, en matière de perfection-

nement actif, la franchise des droits à l'importation (page 1706).

Un règlement ministériel du 19 octobre 1979 concerne les lieutenances et brigades de l'administration des douanes (page 1729).

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1979 est relatif à la création à la frontière belgo-luxembourgeoise d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés (page 1730).

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1979 est relatif à la création à la frontière belgo-luxembourgeoise d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés (page 1731).

Un règlement ministériel du 26 novembre 1979 porte publication de l'arrêté royal belge du 28 novembre 1979 modifiant le régime d'accise des huiles minérales ainsi que le régime d'accise des benzols et des produits analogues (page 1772).

Ministère de la Fonction Publique

Une loi du 22 juin 1963 fixe le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été modifiée. — Texte coordonné du 1^{er} novembre 1979 (page 1589).

Ministère de la Santé

Un arrêté grand-ducal du 22 octobre 1979 porte création d'une Médaille du Mérite pour le don du sang (page 1739).

Un règlement ministériel du 26 octobre 1979 modifie l'article 38 du règlement ministériel du 11 novembre 1961 portant exécution de l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 sur le contrôle des viandes (page 1750).

Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 26 octobre 1979 détermine la composition et le fonctionnement de la commission interministérielle à l'informatique (page 1740).

Une loi du 9 novembre 1979 concerne le déplacement partiel du tracé de la ligne ferroviaire Pétange-Esch-sur-Alzette (page 1743).

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1979 régit les conditions d'établissement et d'utilisation des stations radioélectriques non publiques (page 1751).

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 porte modification du règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des chemins de fer luxembourgeois (page 1764).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 22 octobre 1979 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue le 27 mars 1979 entre l'Association des Compagnies d'assurances d'une part et l'Association des employés de banque et d'assurance et la Fédération des employés privés d'autre part (page 1570).

Un règlement grand-ducal du 31 octobre 1979 porte nouvelle fixation d'une cotisation forfaitaire pour les entreprises d'une moindre importance en matière d'assurance accidents agricole et forestière (page 1732).

Une loi du 8 novembre 1979 a pour objet la modification de l'article 189 du code des assurances sociales et le remboursement de la taxe de rappel versée en application de l'article 25 de la loi du 16 décembre

1963 ayant pour objet la coordination des régimes de pension (page 1755).

Un règlement ministériel du 12 novembre 1979 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes-accidents agricoles et forestières (page 1763).

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 porte modification du règlement grand-ducal modifié du 30 mars 1977 concernant le statut du personnel de l'office des assurances sociales (page 1765).

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1979 fixe les modalités suivant lesquelles les assurés ayant bénéficié d'un remboursement de cotisations en matière d'assurance pension peuvent faire revivre les droits attachés à la partie non remboursée des cotisations ou restituer les cotisations remboursées (page 1770).

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1979 a pour objet l'organisation et le fonctionnement du fonds spécial commun aux régimes de pension contributifs créé par l'article 3 de la loi du 29 mars 1979 ayant pour objet de porter ajustement des pensions au niveau moyen des salaires de 1977 (page 1770).

Un règlement grand-ducal du 29 novembre 1979 porte abrogation de la surprime prévue pour la caisse de maladie des employés de l'ARBED (page 1772).

Mois de décembre

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 concerne l'émission de pièces de monnaie de 20 francs en bronze (page 1832).

Un règlement ministériel du 4 décembre 1979 porte nouvelle fixation des indemnités kilométriques pour les déplacements de service à bicyclette, à vélomoteur et à motocyclette (page 1840).

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 déclare obligatoire le complément de plan d'aménagement partiel portant création de zones industrielles à caractère national dans le sud du pays (page 2142).

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1979 concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité interministériel de l'aménagement du territoire (page 2172).

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1979 concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de l'aménagement du territoire (page 2173).

Une loi du 20 décembre 1979 est relative à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste (page 2176).

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 22 novembre 1979 porte publication de la décision du Comité des Ministres de l'union économique belgo-luxembourgeoise modi-

fiant le règlement d'ordre intérieur dudit Comité (page 1808).

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1979 est relatif à la conversion du franc or prévu à la Convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (CIM); à la Convention internationale concernant le transport des voyageurs et des bagages par chemins de fer (CIV) et à la Convention additionnelle à la CIV, relative à la responsabilité des chemins de fer pour la mort et les blessures de voyageurs (page 1841).

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

Un règlement ministériel du 22 novembre 1979 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour l'année 1980 (page 1810).

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages par la recherche et le repeuplement (page 1833).

Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 porte fixation pour les fonctionnaires du Service central de la statistique et des études économiques de la matière et des modalités de l'examen de contrôle prévu par l'article 18 alinéa premier du règlement grand-ducal du 5 février 1979 fixant les conditions et les modalités de l'accès du fonctionnaire à une carrière supérieure à la sienne (page 1872).

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1979 concerne la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteur de marchandises et de transporteur de personnes par route et comporte des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs (page 2321).

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement du Gouvernement en conseil du 21 décembre 1979 porte fixation des indemnités dues aux commissaires du Gouvernement et aux directeurs nommés dans les commissions d'examen de l'enseignement technique, professionnel, moyen, secondaire, de l'éducation différenciée et de l'Ecole de Commerce et de Gestion (page 2357).

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 8 novembre 1979 a pour objet de préciser les conditions d'octroi de l'allocation spéciale pour personnes gravement handicapées (page 1808).

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1979 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 20 décembre 1976 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés (page 1888).

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1979 porte nouvelle fixation de l'allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions (page 1889).

Ministère des Finances

Une loi du 22 novembre 1979 autorise l'aliénation, par vente de gré à gré, d'un terrain domanial situé à Vianden (page 1832).

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1979 a pour objet d'adapter l'annexe A de la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée aux modifications intervenues dans les positions du tarif des droits d'entrée (page 1833).

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1979 fixe la base d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée, applicable en matière de trafic de perfectionnement passif (page 1840).

Un règlement du Gouvernement en conseil du 7 décembre 1979 fixe le régime des indemnités des employés exerçant une profession paramédicale dans les administrations et services de l'Etat (page 1842).

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1979 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 5 décembre 1978 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux trieuses pondérales automatiques (page 1848).

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1979 porte application de la directive de la commission n° 78/891/CEE du 28 septembre 1978 portant adaptation du progrès technique des annexes des directives

du Conseil 75/106/CEE du 19 septembre 1974 et 76/211/CEE du 20 janvier 1976 dans le secteur des préemballages (page 1867).

Un règlement grand-ducal du 13 décembre 1979 modifie le régime fiscal des véhicules automoteurs (page 1877).

Un règlement grand-ducal du 13 décembre 1979 est relatif à l'octroi de franchises de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation de certains biens (page 1879).

Une loi du 22 décembre 1979 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (page 1911).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 est relatif à la déclaration de commencement, de changement ou de cessation de l'activité économique en matière de taxe sur la valeur ajoutée (page 1224).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 concerne la tenue de la comptabilité en matière de taxe sur la valeur ajoutée (page 2125).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 concerne les indications que doivent contenir les factures en matière de taxe sur la valeur ajoutée (page 2127).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 traite des régularisations de la base d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée (page 2128).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 est relatif au prorata de déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée (page 2130).

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 concerne le régime spécial de perception de la taxe sur la valeur ajoutée frappant les importations et les livraisons de tabacs fabriqués (page 2131).

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1979 a trait à l'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (page 2132).

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1979 a trait à la déclaration et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (page 2133).

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1979 modifie l'arrêté grand-ducal du 28 août 1924 portant approbation du règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Esch-sur-Alzette, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié dans la suite (page 2174).

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 6 janvier 1969 portant exécution de l'article 105, 2^e alinéa, numéro 5 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (page 2176).

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1979 modifie et complète le règlement grand-ducal du 21 juillet 1976 pris en exécution de la loi du 7 avril 1976 portant modification de la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances (page 2178).

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1979 porte exécution du § 13 de l'article unique de la loi du 25 juillet 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (page 2179).

Un règlement grand-ducal du 28 décembre 1979 proroge la loi du 25 juillet 1977 portant aménage-

ment d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (page 2180).

Un règlement ministériel du 15 novembre 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 1^{er} octobre 1979 relatif aux modèles de déclaration en douane (page 2186).

Un règlement ministériel du 15 novembre 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 28 juillet 1978 relatif aux nouveaux formulaires de transit communautaire et d'exportation (page 2214).

Un règlement ministériel du 15 novembre 1979 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 31 octobre 1979 relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués (page 2287).

Un règlement ministériel du 31 décembre 1979 porte publication de la loi belge du 30 novembre 1979 portant confirmation de quatre arrêtés royaux relatifs au tarif des droits d'entrée pris au cours de l'année 1977 (page 2357).

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 28 octobre 1964 portant 1. réglementation de la procédure électorale pour la chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics; 2. répartition des fonctionnaires dans les groupes supérieur, moyen et inférieur (page 1873).

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 fixe le taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes (page 2356).

Ministère de la Santé

Un règlement grand-ducal du 9 octobre 1979 concerne les agents émulsifiants, stabilisants, épaississants et gélifiants pouvant être employés dans les denrées alimentaires (page 1778).

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1979 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base de calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1^{er} octobre 1944 (page 1817).

Un règlement ministériel du 3 décembre 1979 proroge la date-limite d'utilisation des produits cosmétiques contenant certaines substances visées aux articles 4 et 5 du règlement grand-ducal du 24 octobre 1978 relatif aux produits cosmétiques (page 1875).

Un règlement ministériel du 3 décembre 1979 complète le règlement ministériel du 15 avril 1977 fixant les méthodes d'analyse et de référence des extraits de viande, des bouillons de viande et des potages (page 2154).

Un règlement ministériel du 3 décembre 1979 fixe les méthodes d'analyse et de contrôle de la bière (page 2157).

Un règlement grand-ducal du 26 novembre 1979 concerne l'emploi et le contrôle des additifs dans l'alimentation des animaux (page 2294).

Un règlement ministériel du 19 décembre 1979 fixe les méthodes d'analyse pour le contrôle de certains sucres destinés à l'alimentation humaine (page 2323).

Un règlement grand-ducal du 20 décembre 1979 modifie le règlement grand-ducal du 29 août 1976 concernant la fixation de teneurs maximales pour les substances indésirables dans les aliments des animaux (page 2351).

Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1979 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques (page 1813).

Ein großherzogliches Reglement vom 30. November 1979 ändert und ergänzt den großherzoglichen Beschluß vom 23. November 1955 über die Regelung des Verkehrs auf allen öffentlichen Straßen (Seite 1815).

Un règlement ministériel du 12 décembre 1979 règle l'exploitation d'un service de voitures de location à l'aéroport de Luxembourg (page 2170).

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 13 décembre 1979 fixe les conditions et modalités d'octroi d'une indemnité temporaire de réemploi aux salariés du secteur de la production de fibres artificielles et synthétiques (page 1876).

Un règlement grand-ducal du 5 décembre 1979 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre l'association des banques et banquiers d'une part et l'association luxembourgeoise des employés de banque et d'assurance et la fédération des employés privés d'autre part (page 1892).

Un règlement ministériel du 27 décembre 1979 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale (page 2179).

Ministère des Travaux Publics

Une loi du 28 novembre 1979 autorise le Gouvernement à procéder à la transformation de l'ancien immeuble Geisha en vue de l'aménagement d'un centre médico-social de prévention (page 1811).

Une loi du 5 décembre 1979 autorise le Gouvernement à faire augmenter la capacité d'hébergement du nouvel établissement pénitentiaire à Schrassig par l'adjonction d'un bloc de détention (page 1875).

Une loi du 17 décembre 1979 autorise le Gouvernement à procéder à l'exhaussement de l'annexe Nord-Est du centre administratif à Kirchberg, par l'aménagement de deux étages supplémentaires (page 1886).

Une loi du 20 décembre 1979 autorise l'agrandissement du Lycée technique du Centre, l'équipement des locaux nouvellement créés et l'aménagement des alentours (page 1887).

Chambre des députés

Mois de novembre

6 novembre: 6^e séance publique. — Hommage à la mémoire de M. le Député Charles Wagner. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi relatif à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste (n° 2214). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du Lycée technique du Centre, l'équipement des locaux nouvellement créés et l'aménagement des alentours (n° 2193). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Travaux publics. Lecture et vote du texte amendé.

13 novembre: 7^e séance publique. — Hommage à la mémoire de M. Alphonse Schiltges. — Assermentation de M. Robert Gitzinger. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Présentation du projet de loi par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par M. Jacques Santer, Ministre des Finances. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement.

14 novembre: 8^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Présentation du rapport de la Commission des Finances et du Budget. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement (suite). — Résolution sur l'enlèvement d'un député espagnol. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération sur la politique étrangère du Gouvernement (suite et fin). — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'exhaussement de l'annexe Nord-Est du centre administratif à Kirchberg, par l'aménagement de deux étages supplémentaires (n° 2337). Discussion générale. Lecture et vote du texte.

15 novembre: 9^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant modification des articles 3, 21 et 27 de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel (n° 2333). Rapport de la Commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant

le Gouvernement à procéder à l'exhaussement de l'annexe Nord-Est du Centre administratif à Kirchberg, par l'aménagement de deux étages supplémentaires (n° 2337). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi relatif à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste (n° 2214). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'agrandissement du Lycée technique du Centre, l'équipement des locaux nouvellement créés et l'aménagement des alentours (n° 2293). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi portant fixation de l'indemnité des membres de la Chambre des Députés et des représentants luxembourgeois au Parlement Européen (n° 2339). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble de la proposition de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

20 novembre: 10^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Energie, Agriculture, Viticulture et Travaux publics).

21 novembre: 11^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Energie, Agriculture, Viticulture et Travaux publics) suite.

22 novembre: 12^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique financière et économique (Finances, Loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Energie, Agriculture, Viticulture et Travaux publics) suite et fin.

27 novembre: 13^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique financière et économique (réponses des Membres du Gouvernement).

28 novembre: 14^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique financière et économique. Motions. Politique culturelle et éducative (éducation nationale, Culture, Sports) et Force Publique.

29 novembre: 15^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique culturelle et éducative (Education nationale, Culture, Sports) et Force Publique.

Mois de décembre

4 décembre: 16^e séance publique. – Questions au Gouvernement. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique culturelle et éducative (réponses des membres du Gouvernement et motions).

5 décembre: 17^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique sociale et Santé publique (Environnement, Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale, Santé publique).

6 décembre: 18^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique sociale et Santé publique (Environnement, Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale, Santé publique).

11 décembre: 19^e séance publique. – Dépôt de plusieurs projets de loi. – Communication. – Questions posées au Gouvernement. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Politique sociale et Santé publique (réponses des membres du Gouvernement et motions).

12 décembre: 20^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de

l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Ministères: Etat, Intérieur, Fonction publique, Justice et Affaires étrangères.

13 décembre: 21^e séance publique. – Communications. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur (Réponses des membres du Gouvernement). – Communication. – Dépôt d'un projet de loi. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur. Ministère des Affaires étrangères et Ministère de la Justice (Réponses des membres du Gouvernement et motions).

18 décembre: 22^e séance publique. – Dépôt de plusieurs projets de loi. – Communication. – Questions posées au Gouvernement. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Réponse du Ministre de la Fonction Publique. Motion. Amendements.

19 décembre: 23^e séance publique. – Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1980 (n° 2330). Discussion des amendements et vote du budget.